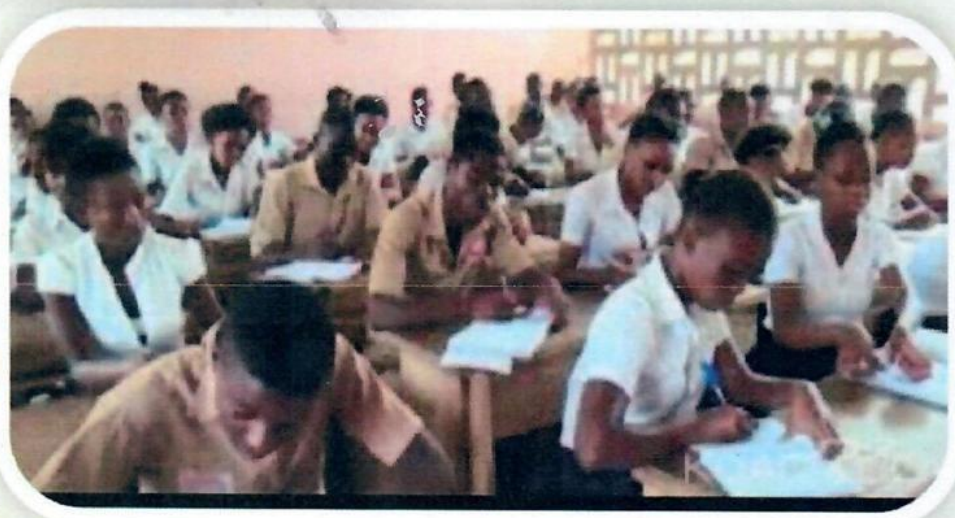
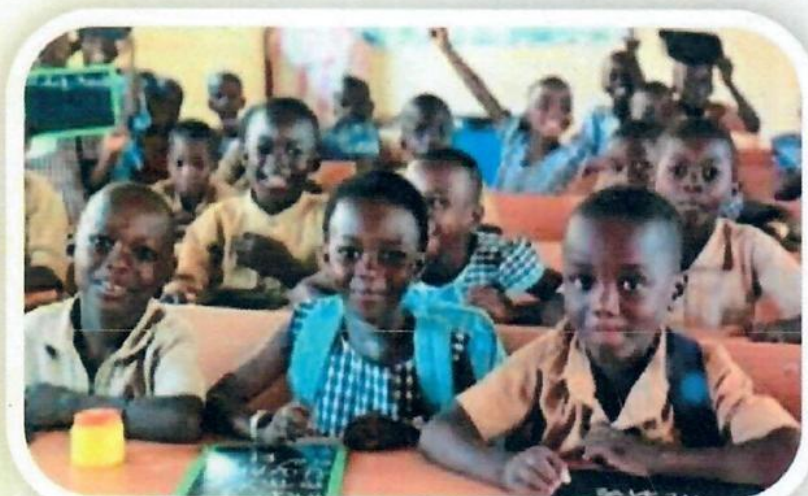




# STRATÉGIE NATIONALE DES ÉVALUATIONS STANDARDISÉES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE



*André DELOH*  
André DELOH

# Table des matières

|                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Acronymes et abréviations.....</b>                                           | <b>6</b>  |
| <b>Introduction .....</b>                                                       | <b>7</b>  |
| <b>1. Contexte de la stratégie .....</b>                                        | <b>8</b>  |
| 1.1. Contexte démographique .....                                               | 8         |
| 1.2. Contexte économique et social .....                                        | 8         |
| 1.3. Contexte politique et institutionnel .....                                 | 9         |
| <b>2. Evaluation et planification sectorielle .....</b>                         | <b>11</b> |
| 2.1. Identifier les défis spécifiques du système éducatif .....                 | 11        |
| 2.2. Orienter l'allocation des ressources .....                                 | 11        |
| 2.3. Suivre les progrès et évaluer l'impact des politiques .....                | 11        |
| 2.4. Animer le dialogue politique.....                                          | 11        |
| 2.5. Renforcer la pertinence des curricula et des méthodes pédagogiques .....   | 12        |
| <b>3. Caractéristiques des évaluations standardisées en Côte d'Ivoire .....</b> | <b>12</b> |
| 3.1. Les évaluations nationales .....                                           | 12        |
| 3.2. Les évaluations internationales .....                                      | 13        |
| <b>4. Démarche méthodologique d'élaboration de la stratégie .....</b>           | <b>13</b> |
| 4.1. Diagnostic institutionnel de la DVSP .....                                 | 13        |
| 4.1.1. Missions de la DVSP .....                                                | 13        |
| 4.1.2. Cadre juridique et institutionnel.....                                   | 14        |
| 4.1.3. Cadre organique .....                                                    | 14        |
| 4.1.4. Ressources humaines .....                                                | 15        |
| 4.1.5. Ressources financières .....                                             | 15        |
| 4.2. Consultations des parties prenantes.....                                   | 16        |
| 4.2.1. Interviews semi-structurées des informateurs clés.....                   | 16        |
| 4.2.2. Choix techniques du pays pour l'élaboration du cadre d'évaluation.....   | 16        |
| <b>5. Vision stratégique .....</b>                                              | <b>16</b> |
| <b>6. Objectifs stratégiques .....</b>                                          | <b>17</b> |
| 6.1. Objectif général.....                                                      | 17        |
| 6.2. Objectifs spécifiques .....                                                | 17        |
| <b>7. Axes de la stratégie nationale.....</b>                                   | <b>18</b> |
| 7.1. Axe 1 : La qualité.....                                                    | 18        |
| 7.2. Axe 2 : L'inclusion et équité.....                                         | 19        |

|                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 7.3. Axe 3 : La gouvernance .....                                                       | 19        |
| 7.4. Axe 4 : L'alignement curriculaire .....                                            | 19        |
| 7.5. Axe 5 : Le renforcement des capacités .....                                        | 19        |
| 7.6. Axe 6 : La recherche et innovation .....                                           | 20        |
| <b>8. Orientations de la stratégie nationale.....</b>                                   | <b>20</b> |
| 8.1. Normes internationales régissant les évaluations nationales.....                   | 20        |
| 8.1.1. Objectivité et transparence .....                                                | 20        |
| 8.1.2. Validité et fiabilité des outils .....                                           | 20        |
| 8.1.3. Considérations éthiques et protection des participants.....                      | 20        |
| 8.1.4. Adaptabilité au contexte local.....                                              | 21        |
| 8.1.5. Durabilité et efficience .....                                                   | 21        |
| 8.1.6. Alignement avec les cadres internationaux.....                                   | 21        |
| 8.1.7. Analyse approfondie et diffusion des résultats .....                             | 21        |
| 8.1.8. Évaluation et rétroaction .....                                                  | 21        |
| 8.2. Elaboration du cadre d'évaluation des apprentissages .....                         | 22        |
| 8.2.1. Objectifs des évaluations standardisées .....                                    | 22        |
| 8.2.2. Domaines ou disciplines d'évaluation au primaire et au secondaire.....           | 23        |
| 8.2.3. Public cible de l'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire.... | 24        |
| 8.2.4. Données contextuelles des évaluations nationales .....                           | 24        |
| 8.2.5. Langue du test .....                                                             | 24        |
| 8.2.6. Fréquence des évaluations standardisées au primaire et au secondaire.....        | 25        |
| 8.2.7. Format ou type de questions des tests d'évaluation .....                         | 25        |
| 8.2.8. Forme d'administration des tests d'évaluation.....                               | 25        |
| 8.2.9. Type d'administrateurs des tests d'évaluation .....                              | 25        |
| 8.2.10. Format de publication des résultats des évaluations .....                       | 26        |
| 8.2.11. Budget des évaluations standardisées .....                                      | 26        |
| 8.2.12. Structure en charge de la mise en œuvre des évaluations .....                   | 27        |
| 8.2.13. Comité de pilotage des évaluations standardisées.....                           | 27        |
| 8.2.14. Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation .....   | 27        |
| 8.3. Développement des échelles et des seuils minimums de compétences.....              | 27        |
| 8.3.1. Développement des échelles de compétences .....                                  | 27        |
| 8.3.2. Définition des seuils minimums de compétences .....                              | 28        |
| 8.4. Identification des indicateurs de suivi dans le temps .....                        | 28        |
| 8.4.1. Pour la qualité .....                                                            | 28        |

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 8.4.2. Pour l'équité.....                                                                                                              | 29 |
| 8.4.3. Pour la gouvernance.....                                                                                                        | 29 |
| 8.5. Développement des outils d'évaluation des apprentissages.....                                                                     | 29 |
| 8.5.1. Tests de mesure des apprentissages et questionnaires contextuels.....                                                           | 29 |
| 8.5.2. Tests d'évaluation des connaissances des enseignants.....                                                                       | 30 |
| 8.5.3. Observation des pratiques pédagogiques des enseignants en salles de classe....                                                  | 30 |
| 8.6. Élaboration d'un manuel de procédures pour la mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages .....                             | 30 |
| 8.7. Elaboration d'un plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages .....                                     | 32 |
| 8.8. Utilisation des résultats des évaluations pour le pilotage du système éducatif .....                                              | 33 |
| 8.8.1. Utiliser les résultats des évaluations pour porter les mesures de remédiation....                                               | 33 |
| 8.8.2. Suivre la mise en œuvre des mesures de remédiation pour piloter la qualité de l'éducation.....                                  | 34 |
| 8.9. La place de la recherche.....                                                                                                     | 35 |
| 8.10. Equipe technique pour l'évaluation .....                                                                                         | 36 |
| 8.10.1. Profils de l'équipe .....                                                                                                      | 36 |
| 8.10.2. Renouvellement des staffs .....                                                                                                | 36 |
| 8.10.3. Le plan de renforcement des capacités de l'équipe technique de l'évaluation .....                                              | 36 |
| 8.10.4. Thématiques de formation à identifier .....                                                                                    | 37 |
| 8.11. Élaboration d'un plan opérationnel des évaluations des apprentissages .....                                                      | 37 |
| 8.12. Cadre de résultats de la stratégie nationale .....                                                                               | 39 |
| 8.12.1. Indicateurs de suivi de l'adoption de la stratégie nationale des acquis scolaires                                              | 39 |
| 8.12.2. Indicateurs de suivi de l'élaboration du cadre d'évaluation des apprentissages                                                 | 40 |
| 8.12.3. Indicateurs de suivi de développement des échelles et des seuils minimums de compétences .....                                 | 41 |
| 8.12.4. Cadre de résultats de l'identification des indicateurs de suivi dans le temps.....                                             | 42 |
| 8.12.5. Indicateurs de suivi du développement des outils d'évaluation des apprentissages                                               | 43 |
| 8.12.6. Indicateurs de suivi de l'élaboration d'un manuel de procédures pour la mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages..... | 44 |
| 8.12.7. Indicateurs de suivi de l'élaboration d'un plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages.....         | 44 |
| 8.12.8. Indicateurs de suivi de l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités de l'équipe technique .....                      | 45 |

|                                                                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8.12.9. Indicateurs de suivi de l'élaboration d'un plan opérationnel des évaluations des apprentissages ..... | 45        |
| <b>9. Conclusion .....</b>                                                                                    | <b>46</b> |
| <b>Annexes.....</b>                                                                                           | <b>47</b> |

## Acronymes et abréviations

|          |                                                                                          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| AFD      | Agence française de Développement                                                        |
| BM       | Banque Mondiale                                                                          |
| CONFEMEN | Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie    |
| DNE      | Dispositif National d'Evaluation                                                         |
| DRENA    | Direction Régionale d'Education Nationale et de l'Alphabétisation                        |
| DVSP     | Direction de Veille et Suivi des Programmes                                              |
| EGMA     | Évaluation des compétences de base en mathématiques                                      |
| EGRA     | Évaluation des compétences de base en lecture                                            |
| ENP-CI   | Etude Nationale Prospective-Cote d'Ivoire                                                |
| IEPP     | Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire                                     |
| MENA     | Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation                               |
| OCDE     | Organisation de Coopération et de Développement Economique                               |
| ODD      | Objectifs de Développement Durable                                                       |
| PAMT     | Plan d'Action à Moyen Terme                                                              |
| PASEC    | Programme d'Analyse des Système Educatif de la CONFEMEN                                  |
| PIB      | Produit Intérieur Brut                                                                   |
| PIRLS    | Programme International de Recherche en Lecture Scolaire                                 |
| PISA     | Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves                              |
| PME      | Partenariat Mondial pour l'Education                                                     |
| PND      | Plan National de Développement                                                           |
| PSCI     | Plan Stratégie Cote d'Ivoire                                                             |
| PSE      | Plan Sectoriel de l'Education                                                            |
| PTF      | Partenaire Technique et Financier                                                        |
| RESEN    | Rapport d'Etat du Système Educatif National                                              |
| RGPH     | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                                     |
| RTI      | Research Triangle Institute                                                              |
| SACMEQ   | Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le Suivi de la Qualité de l'Education |
| SMC      | Seuil Minimum de Compétences                                                             |
| TCT      | Théorie Classique des Tests                                                              |
| TIC      | Technologie de l'Information et de la Communication                                      |
| TIMSS    | Tendances de l'étude Internationale des Mathématiques et des Sciences                    |
| TRI      | Théorie de Réponse à l'Item                                                              |

## Introduction

L'élaboration de la présente stratégie nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement PND 2021-2025 et du Plan sectoriel Plan sectoriel de l'éducation/formation 2016-2025 dont la vision est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'objectif 4 « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, veut doter son système éducatif d'outils d'évaluation susceptibles d'aider à formuler des politiques éducatives qui fournissent des données sur les performances des élèves afin de permettre à chaque élève de bénéficier de meilleures conditions d'enseignement et de meilleures acquisitions. En effet, pour l'atteinte des ODD, le gouvernement ivoirien avec l'appui financier de la Banque Mondiale a mis en place, dans le « Cadre de Partenariat Pays » (CPP), le programme PforR qui vise à soutenir l'Etat dans le renforcement de son système éducatif tout en mettant l'accent sur l'obtention de résultats. De façon concrète, ce programme soutient le gouvernement dans i) la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages, ii) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de formation initiale et continue des enseignants, et iii) l'évaluation des apprentissages en vue de réduire la pauvreté des apprentissages en Côte d'Ivoire. Ces différents choix politiques témoignent de la volonté des autorités compétentes du pays de disposer d'une structure solide d'évaluation des apprentissages et outillée sur laquelle pourrait se reposer le ministère de l'éducation pour l'orienter dans ses choix et décisions en matière d'éducation.

La stratégie nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire élaborée pour la période 2025-2030 est guidée par la volonté du gouvernement de renforcer la qualité dispositif d'évaluation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) à travers l'amélioration de la prise de décision dans la gestion et le pilotage du système éducatif sur la base de données probantes et crédibles. Sa mise en œuvre permettra de créer les conditions nécessaires à l'amélioration substantielle des apprentissages et d'institutionnaliser les pratiques d'évaluation nationale standardisée. Elle permettra également de renforcer de manière urgente la capacité de la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP), structure en charge de l'évaluation des apprentissages.

C'est pourquoi, développée selon une approche participative et inclusive avec l'accompagnement de la Banque Mondiale, cette stratégie, en termes d'orientations stratégiques, met l'accent sur l'élaboration d'un cadre d'évaluation des apprentissages, le développement des échelles et des seuils minimums de compétences, le développement des outils d'évaluation d'apprentissages, l'identification des indicateurs de suivi, l'élaboration d'un manuel de procédures de mise en œuvre des apprentissages, l'élaboration d'un plan de communication des résultats des apprentissages, le renforcement des capacités de l'équipe technique et l'élaboration d'un plan opérationnel des évaluations des apprentissages.

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, par cette stratégie, disposera d'un système d'évaluation des apprentissages adéquat et pourra réaliser de façon régulière et périodique les évaluations nationales des apprentissages et avoir des données utilisables pour l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves.

Après un rappel du contexte qui sous-tend son élaboration, la stratégie nationale des évaluations des apprentissages montre le lien entre l'évaluation et les planifications sectorielles avant de restituer les caractéristiques des évaluations standardisées en Côte d'Ivoire. A la suite de la présentation de la démarche méthodologique qui a guidé son processus d'élaboration, la stratégie s'est étalée essentiellement sur le développement des différentes orientations qui la fondent.

## **1. Contexte de la stratégie**

### **1.1. Contexte démographique**

Selon les résultats globaux définitifs du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2021), la population de la Côte d'Ivoire s'élève à 29 389 150 habitants (contre 22,7 millions en 2014) dont 15 344 990 hommes, soit 52,2% de la population totale résidente. La population ivoirienne croît à un rythme relativement élevé (taux de croissance moyen annuel de 2,9% entre 1998 et 2021). Mais le rythme d'accroissement connaît une baisse constante ces dernières années consécutive à une baisse de la fécondité au regard des taux enregistrés aux différents recensements (3,8% entre 1975 et 1988 ; 3,3% entre 1988 et 1998). Avec une densité de 91 habitants au km<sup>2</sup> en 2021 (contre 48 habitants en 1998), la majorité de la population vivant sur le territoire national réside dans les villes, soit 52,5% contre 47,5% qui vivent dans les localités rurales, prouvant que la Côte d'Ivoire connaît une urbanisation accélérée. De même, le poids démographique par région est inégal, puisque le District Autonome d'Abidjan concentre à lui seul 21,5% de la population du pays contre moins de 5% pour chacune des autres régions.

La population ivoirienne demeure très jeune, car 75,6% de la population totale a moins de 35 ans, soit un peu plus de 3 personnes sur 4. Toutefois, la proportion de la population âgée de moins de 15 ans, bien qu'importante, est en baisse. En 2021, elle représente 38,2% de la population totale contre 41,8% en 2014 alors que la proportion des actifs (15 à 64 ans) représente 59,2% contre 55,6% en 2014. Quant à la population la plus âgée ou des 65 ans et plus, elle est estimée à 2,6% en 2021 tout comme en 2014. La population scolarisable des 3 à 23 ans (du préscolaire au second cycle du secondaire) estimée à 12,7 millions en 2012 est projetée pour atteindre 14,7 millions d'enfants et de jeunes en 2025, selon les estimations de 2014.

Globalement, selon le PSE 2016-2025, la pression démographique qui s'exerce sur le système éducatif reste forte. De ce fait, les besoins en écoles, salles de classe, enseignants et intrants pédagogiques seront croissants, si l'on veut améliorer les conditions d'enseignement actuelles pour répondre de façon satisfaisante aux nouvelles demandes.

### **1.2. Contexte économique et social**

À la sortie de plus d'une décennie de crise politique et socio-économique, le Gouvernement a donné une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers des stratégies de redressement et de développement contenues dans les différents Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015, PND 2016-2020) avec pour principale ambition de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent d'ici 2020. En effet, le PND est un programme complet et ambitieux de réformes tenant compte des nouveaux défis auxquels est confrontée la Côte d'Ivoire et s'appuie également sur un vaste programme d'investissements publics et privés et la viabilité à terme des finances publiques.

Le premier PND a permis à la Côte d'Ivoire de renouer rapidement avec la croissance économique en enregistrant des taux de croissance du PIB réel de 10,7% en 2012 et 9,2% en 2013 et de rompre ainsi avec une économie qui a fonctionné au ralenti durant la décennie 2000 avec un taux de croissance annuel moyen de 1,1%. Ces évolutions du PIB ont permis aux populations vivant en Côte

d'Ivoire de voir leur niveau de vie croître depuis 2011. En effet, après une longue période de détérioration et de stagnation (2002-2011), le PIB/habitant a connu une belle embellie, passant de 599 464 FCFA en 2011 à 647 117 FCFA en 2012, et 689 170 FCFA en 2013 (soit un gain de 15%).

Avec cette nouvelle dynamique de croissance, tirée par les investissements, l'élaboration du second PND, en adéquation avec l'objectif de l'émergence à l'horizon 2020, va orienter les perspectives de croissance sur la période 2016-2020. La poursuite des investissements publics et privés devrait permettre d'atteindre, au cours de cette période, une croissance moyenne annuelle d'environ 9% tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Mais, c'était sans compter avec les chocs exogènes comme la crise de la Covid-19, l'instabilité politique dans la région et la tendance inflationniste actuelle. Ainsi, la Côte d'Ivoire va enregistrer au cours de la période 2016-2020 un taux de croissance moyen de 5,9% avec une très forte contre-performance de 2% réalisée en 2020.

La Côte d'Ivoire a entamé en 2021 la mise en œuvre de son nouveau Plan National de Développement (PND 2021-2025) avec un taux de croissance économique de 6,5% qui se maintient jusqu'à cette année 2024 et renoue avec ses bonnes performances au niveau économique. Ce qui augure une meilleure santé économique pour les années à venir et qui permettra de réaliser la politique nationale de protection sociale instaurée à l'échelle nationale dans le cadre du PND afin de garantir l'accès des enfants issus des ménages les plus pauvres aux services sociaux de base et de protéger les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, contre toutes les formes de violences, abus et exploitations.

### **1.3. Contexte politique et institutionnel**

Au lendemain de la crise postélectorale d'avril 2011, la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire s'est progressivement normalisée sur l'ensemble du territoire national. La paix civile est revenue et les institutions de la République fonctionnent normalement dans un environnement sécuritaire nettement amélioré à la suite du processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale dans lequel le pays s'est engagé.

Le cadre politique des évaluations standardisées en Côte d'Ivoire vise à développer des stratégies pour assurer une meilleure acquisition de connaissances, de compétences fondamentales, professionnelles et fonctionnelles des élèves, apprenants et étudiants. Ce cadre est défini à travers le Plan National de Développement (PND 2021-2025) et le Plan Sectoriel de l'Education/formation 2016-2025.

#### **➤ Le Plan National de Développement PND 2021-2025**

Adopté en 2021, le PND 2021-2025 capitalise les priorités de développement internationales et régionales, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2063 de l'Union Africaine. Il est fondé sur les visions de développement à long terme issues de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 (ENP CI-2040) et du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PS CI 2030). Son ambition est de lever les obstacles résiduels à la transformation structurelle de l'économie amorcée avec la mise en œuvre des précédents Plans de Développement. Avec une vision de « placer l'Ivoirien au cœur du développement économique et social de notre pays », ce plan est structuré autour de six (6) piliers fondamentaux : i) Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; ii) Développement du capital humain et promotion de l'emploi ; iii) Développement du secteur privé et de l'investissement ; iv) Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; v) Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ; vi) Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

Le pilier 2 « Développement du capital humain et promotion de l'emploi » est celui dans lequel s'inscrit le secteur de l'éducation nationale et par ricochet les évaluations standardisées des apprentissages. Ce pilier met l'accent sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité afin d'assurer l'adéquation compétence emploi et l'employabilité des jeunes diplômés. L'un des axes de ce pilier est « Education et compétences » qui vise, d'une part, l'accès et le maintien des apprenants dans un système d'éducation formation de qualité et, d'autre part, l'acquisition de compétences fondamentales. Ainsi, l'Etat vise à disposer d'un capital de jeunes bien formés avec des compétences de niveau international à l'instar des pays comparateurs tels que la Malaisie et le Vietnam. Pour ce faire, en dehors de la construction des salles de classe, le recrutement des enseignants, l'équipement des écoles normales de formation initiale et continue, les interventions doivent porter aussi sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel budgétisé d'évaluation nationale et internationale des acquis scolaires dans primaire et le secondaire.

En somme, à travers le pilier 2 du PND 2021-2025, l'Etat ambitionne d'ici à 2025 de faire en sorte que les élèves, les apprenants et les étudiants acquièrent les compétences fondamentales, professionnelles et fonctionnelles attendues. D'où l'importance de disposer d'une stratégie nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire.

#### ➤ Le Plan sectoriel éducation/formation 2016-2025

Le plan sectoriel éducation/formation 2016-2025, boussole du secteur de l'éducation sur cette période décennale, a pris le relais du Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT 2012-2014) et est adossé à une analyse approfondie, le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN, 2015). Ce plan constitue un document d'opérationnalisation de l'orientation stratégique relative à l'accélération du développement du capital humain et de la promotion du bien-être social retenu par le PND 2016-2020.

La vision de la Côte d'Ivoire pour le secteur Education/Formation à l'horizon 2025 s'énonce comme suit : *« En 2025, le système éducatif ivoirien assure à tous les enfants et adultes une éducation et une formation de qualité, équitable, inclusive qui prend en compte les besoins de transformation du citoyen, le rend capable de contribuer au développement économique de sa communauté et de la société ivoirienne, de favoriser la cohésion sociale et lui assure les capacités de compétitivité et d'innovations technologiques. »*

Cette vision est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'objectif 4 *« Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »*. Le résultat stratégique sectoriel du développement secteur Education/Formation en lien avec le PND 2016-2020 est *« La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives »*. Ce résultat stratégique est décliné en indicateurs clés dont les deux premiers concernent l'enseignement de base : « i) Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement en bonne voie, en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial (score de l'indice de développement du jeune enfant), ii) Proportion d'enfants de 16 ans qui achèvent la scolarisation obligatoire ».

Il serait illusoire de prétendre réaliser cette vision en assurant à tous une éducation équitable, inclusive, de qualité, sans mesurer par une évaluation des compétences et acquis scolaires des apprenants en vue des actions de remédiation des apprentissages et de pilotage du système éducatif. C'est dans ce sens [que](#) le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation s'est dotée depuis 2021 (décret N°2021-456 du 8 septembre 2021 portant organisation du MENA) d'une structure chargée des évaluations nationales et internationales standardisées dénommée Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP).

## 2. Evaluation et planification sectorielle

Les évaluations des apprentissages constituent un outil essentiel pour la planification sectorielle en éducation. En mesurant les compétences réelles des apprenants dans des domaines clés, elles fournissent des données précises et contextualisées sur la qualité de l'enseignement. Ces résultats, lorsqu'ils sont bien analysés, permettent d'identifier les défis du système éducatif, d'orienter les ressources de manière efficace, de mesurer les progrès réalisés et d'éclairer les choix politiques. Ils offrent ainsi une base factuelle pour la définition des priorités, l'élaboration de politiques adaptées et l'amélioration continue de la pertinence des curricula et des approches pédagogiques.

Pour maximiser leur impact, il est indispensable de renforcer les capacités des systèmes éducatifs à collecter, analyser et utiliser ces données stratégiquement. En intégrant systématiquement les résultats des évaluations dans le processus de planification, les pays peuvent progresser vers des systèmes éducatifs plus équitables et efficaces, garantissant une meilleure qualité d'apprentissage pour tous.

### 2.1. Identifier les défis spécifiques du système éducatif

Les évaluations des apprentissages permettent d'identifier les lacunes dans les compétences des élèves, qu'il s'agisse de la lecture, des mathématiques ou d'autres compétences fondamentales. Par exemple, si les résultats montrent que les élèves en fin de cycle primaire maîtrisent mal la lecture, cela peut indiquer l'existence de problèmes dans les premières années de scolarité, tels que des enseignants mal formés, un accès limité aux manuels scolaires, ou des approches pédagogiques inefficaces. Ces informations aident les planificateurs à cibler les interventions nécessaires, comme le renforcement de la formation des enseignants ou l'amélioration des curricula.

### 2.2. Orienter l'allocation des ressources

Les résultats des évaluations peuvent révéler des inégalités entre différentes régions, groupes socio-économiques ou sexes. Par exemple, si les performances des élèves en milieu rural sont systématiquement inférieures à celles des élèves urbains, cela peut inciter à diriger davantage de ressources vers les écoles rurales : construction d'infrastructures, dotation en enseignants qualifiés, ou mise en place de programmes de soutien scolaire. Une telle allocation basée sur les besoins réels garantit une utilisation optimale des ressources disponibles.

### 2.3. Suivre les progrès et évaluer l'impact des politiques

Les évaluations périodiques fournissent des points de référence pour mesurer l'efficacité des réformes et des politiques éducatives. Par exemple, si une réforme vise à introduire des approches pédagogiques centrées sur l'apprenant, une évaluation des apprentissages peut mesurer si les résultats des élèves s'améliorent suite à cette réforme. Cela permet d'ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus, garantissant ainsi une amélioration continue du système.

### 2.4. Animer le dialogue politique

Les données issues des évaluations des apprentissages constituent une base factuelle pour le dialogue entre les parties prenantes, qu'il s'agisse des décideurs politiques, des partenaires techniques et financiers, ou des communautés locales. Ces résultats renforcent la transparence et permettent de bâtir un consensus autour des priorités du secteur. Par exemple, un pays confronté à une crise des apprentissages peut mobiliser l'appui de ses partenaires pour financer un plan stratégique visant à remédier à cette situation.

## 2.5. Renforcer la pertinence des curricula et des méthodes pédagogiques

Les évaluations des apprentissages fournissent également des informations cruciales pour évaluer la pertinence des curricula et des approches pédagogiques. Si les résultats montrent que les élèves ont des difficultés à appliquer leurs connaissances dans des situations concrètes, cela peut indiquer que l'enseignement est trop centré sur l'apprentissage par cœur et pas assez sur le développement des compétences pratiques. Ces observations peuvent conduire à des réformes curriculaires et pédagogiques qui rendent l'éducation plus adaptée aux besoins des apprenants.

## 3. Caractéristiques des évaluations standardisées en Côte d'Ivoire

Le système éducatif ivoirien n'échappe pas à la crise actuelle de l'apprentissage qui frappe tous les pays du monde entier. Ainsi, pour faire face à cette crise, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une perspective d'amélioration des apprentissages et a expérimenté des projets dans différentes zones du pays dont les résultats ont permis la mise en place du Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS) en début de scolarité primaire. De même, toute la chaîne d'encadrement a été formée aux méthodes et stratégies pédagogiques du PNAPAS en vue de sa mise en œuvre efficace.

Aussi des évaluations des acquis scolaires sont-elles régulièrement organisées afin d'informer et proposer des pistes d'amélioration des résultats scolaires.

Depuis une dizaine d'années, les évaluations standardisées organisées en Côte d'Ivoire sont de deux types : les évaluations nationales et les évaluations internationales.

### 3.1. Les évaluations nationales

Plusieurs évaluations nationales sont conduites dans le système éducatif ivoirien au primaire et au secondaire.

#### ➤ Au primaire

Les différentes évaluations nationales conduites depuis 2014 au primaire sont :

- Niveau de maîtrise de la lecture des élèves de 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire (CP1) en 2014 ;
- Evaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques en Côte d'Ivoire 2016 ;
- Evaluation normalisée à la fin des sous cycles CP2 et CE2 de l'enseignement primaire en CI en 2017 ;
- Evaluation nationale des compétences de base (EGRA et EGMA) des élèves de CE1 de 2019 à 2023 ;
- Evaluation des classes de CP2 et CE1 en lecture (EGRA) et en mathématiques (EGMA) dans les zones du Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Éducatifs (PAPSE) de 2018 à 2023.

#### ➤ Au collège

Au premier cycle du secondaire, deux évaluations ont été conduites

- Test de lecture des nouveaux entrants en classe de 6<sup>e</sup> des collèges de proximité de type C2D en 2017 ;
- Évaluation ENIA (Évaluations Nationales Internationales des Acquis scolaires) des classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en français et en mathématiques en 2023.

## 3.2. Les évaluations internationales

La Côte d'Ivoire a participé à plusieurs évaluations internationales pour le compte du primaire et du collège ces dix dernières années.

### ➤ Au primaire

- Evaluation PASEC2014 en début et fin de scolarité primaire ;
- Evaluation PASEC 2019 en début et fin de scolarité primaire ;
- Evaluation MILO (Suivi des impacts sur les résultats d'apprentissage) en 2020 en fin de primaire.

### ➤ Au collège

- Evaluation TIMSS (Tendances des Études Internationales en Mathématiques et en Sciences) en 5<sup>e</sup> en mathématiques, en physique chimie et en sciences de la vie et de la terre en 2023 ;
- Evaluation nationale des acquis scolaires en français et en mathématiques en 2023 dans les classes de deuxième et quatrième année du collège.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est inscrite pour l'évaluation PASEC2024 en cours et projette participer à l'évaluation PIRLS 2026 et l'évaluation PISA à venir.

Les résultats de ces différentes évaluations sont souvent assortis de recommandations dont la mise en œuvre a contribué tant soit peu à l'amélioration des apprentissages, même si beaucoup reste encore à faire pour l'atteinte des objectifs fixés.

## 4. Démarche méthodologique d'élaboration de la stratégie

### 4.1. Diagnostic institutionnel de la DVSP

L'objectif de ce diagnostic est double : (i) rendre compte des compétences actuelles et capacités techniques et (ii) des dispositifs institutionnels existants sur lesquels il est possible et pertinent de s'appuyer en vue d'orienter la stratégie de développement des évaluations standardisées en Côte d'Ivoire. Les documents officiels cadre notamment les décrets et les arrêtés relatifs à la mise en place et du développement du dispositif d'évaluation seront également appelés dans cette section.

#### 4.1.1. Missions de la DVSP

La Direction de la Veille et du Suivi des Programmes, selon le décret N°2014-678 du 5 novembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, assure six (6) missions principales :

- Evaluer les acquis et les compétences des élèves ;
- Conduire des analyses systémiques du fonctionnement de l'éducation ;
- Suivre les réformes du système éducatif ;
- Mener des études et des recherches dans le domaine des évaluations, des instruments d'enquête ;
- Développer des partenariats à l'échelle internationale et d'assurer la participation aux évaluations comparatives au niveau sous-régional et international ;
- Publier des données et des analyses sur les discriminations et les inégalités d'accès, de qualité et de performances en éducation.

#### 4.1.2. Cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique de création de la DVSP et son objet seront examinés dans cette section. En ce sens, tous les documents officiels existants de création, d'organisation et de fonctionnement de la DVSP, structure en charge des évaluations standardisées des acquis scolaires dans les structures formelles et informelles d'éducation de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

#### 4.1.3. Cadre organique

Dans cette partie, l'organisation et le fonctionnement de la DVSP sont visés. Il s'agira d'examiner et comprendre comment la DVSP est organisée au niveau central de même qu'au niveau déconcentré.

##### ➤ Organisation au niveau central

La DVSP comprend quinze (15) services dont certains sont directement rattachés à la direction centrale et d'autres rattachés à deux (2) Sous-Directions.

##### ➤ Services rattachés à la Direction centrale

Dans le fonctionnement quotidien, huit (8) services sont reliés directement au directeur, ce sont le :

- Service Partenariats, Projets et Evaluations Comparatives (SPPEC)
- Service Veille Stratégique (SVS)
- Service Communication et Relations Publiques (SCRP)
- Secrétariat du Directeur (SD)
- Service Ressources Numériques (SRN)
- Service Ressources Humaines (SRH)
- Service Courrier et Archives (SCA)
- Service Intendance (SI)

##### ➤ Sous-direction du Suivi-Evaluation des Acquis Scolaires

La sous-direction du Suivi-Evaluation des Acquis Scolaires a en son sein trois services qui sont le :

- Service Pédagogie et Programmes Ciblés (SPPC)
- Service Statistiques et Analyses Systémiques (SSAS)
- Service Opérationnalisation et Suivi des Evaluations (SOSE)

##### ➤ Sous-direction de l'Observatoire des Inégalités

La Sous-direction de l'Observatoire des Inégalités comprend trois services qui sont le :

- Service Suivi des Réformes du Système Educatif (SSRSE)
- Service Analyse sur les Discriminations et les Inégalités en Education (SADIE)
- Service Etudes et Recherches en Ingénierie de l'Evaluation des Compétences (SERIEC)

##### ➤ Organisation au niveau déconcentré

Conformément à la note 0019/MENA/DVSP du 04 janvier 2024, en vue de permettre à la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) de conduire plus efficacement ses missions d'évaluation des acquis des élèves, de suivi des réformes du système éducatif et de l'exécution des programmes, il a été demandé aux Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation de bien vouloir désigner au sein de leurs services respectifs des points focaux de la Veille et du Suivi des Programmes.

Ainsi, la DVSP dispose de représentants dans les 41 DRENA, 320 dans IEPP, 902 dans les lycées et collèges publics et 2782 dans les collèges privés.

Ces points focaux de la Veille et du Suivi des Programmes seront chargés de/d' :

- Suivre l'exécution des programmes et progressions des différentes disciplines ;
- Déterminer les échelles de compétence des élèves après chaque évaluation ;
- Établir la cartographie périodique du niveau des acquis scolaires ;
- Identifier les seuils minimum et suffisant de compétences atteints dans chaque discipline ;
- Faire le bilan des compositions et des moyennes de fin de trimestre ;
- Indiquer le niveau de mise en œuvre des réformes dans la région ;
- Conduire des analyses systémiques du fonctionnement de l'école dans la région ;
- Établir des rapports et appuyer les DRENA pour la remontée des informations.

#### 4.1.4. Ressources humaines

L'objectif visé dans cette partie est d'évaluer les compétences et capacités techniques de la structure en charge de la conception et la mise en œuvre des évaluations standardisées.

Un personnel de divers domaines de compétences est donc nécessaire dans une complémentarité d'actions pour conduire une évaluation standardisée. Au sein du Dispositif National d'Evaluation (DNE), ce personnel sera constitué de :

- Pédagogues pour les aspects disciplinaires techniques dans la conception des tests cognitifs ;
- Psychologues intervenant dans l'élaboration des questionnaires contextuels ;
- Informaticiens pour la gestion des bases de données ;
- Statisticiens pour les analyses des données ;
- Spécialistes en communication pour la communication des résultats.

Ces différentes expertises sont mises à profit de manière concomitante à toutes les étapes du processus de l'activité évaluative partant de l'échantillonnage à l'élaboration des tests cognitifs et des questionnaires de contexte, au traitement de données, à l'analyse des données, à la rédaction des rapports et à la dissémination des résultats.

#### 4.1.5. Ressources financières

La planification et la mise en œuvre d'une évaluation standardisée nécessitent un investissement important. Le coût des évaluations standardisée menées par la DVSP est lié à (aux) :

- La coordination des activités
- Actions de communication avec les parties prenantes
- Ateliers de développement d'instruments de collecte de données
- Recrutement et à la formation des administrateurs de tests
- La mission de terrain pour la collecte des données pour l'étude pilote et l'étude principale (dont les frais liés à l'impression, aux déplacements, aux indemnités journalières, à la gestion de l'évaluation, ainsi qu'à la saisie et à la vérification des données)
- L'atelier d'analyse des données et élaboration des rapports nationaux
- La diffusion des résultats à l'échelle nationale

Les appuis financiers pour les évaluations standardisées proviennent de plusieurs sources notamment les fonds domestiques provenant de l'Etat et les appuis des partenaires nationaux ou internationaux.

## 4.2. Consultations des parties prenantes

Dans le cadre de cette mission d'élaboration de la stratégie nationale des évaluations des apprentissages en Côte d'Ivoire, il est apparu nécessaire d'organiser des consultations des différentes parties prenantes. Ces consultations ont été menées à travers des interviews semi-structurées auprès des informateurs clés et une consultation nationale des acteurs et partenaires de l'éducation.

### 4.2.1. Interviews semi-structurées des informateurs clés

Afin d'avoir des données ou informations pour élaborer le dispositif des évaluations nationales, des informateurs clés du pays, notamment les responsables de la DVSP et de certaines directions du ministère ont été soumis à des interviews structurées. Ces interviews ont été réalisées à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré portant sur des questions clés de QUOI, QUI, COMMENT, QUAND ? de l'évaluation.

### 4.2.2. Choix techniques du pays pour l'élaboration du cadre d'évaluation

Pour les choix techniques devant servir à définir le cadre d'évaluation des apprentissages pour le pays, une consultation nationale des différentes parties prenantes (acteurs de l'Etat, partenaires techniques et financiers de l'éducation, société civile, etc.) a été organisée pour recueillir leurs avis ou propositions sur la question à partir d'un questionnaire. La synthèse des avis des personnes consultées a permis de valider les choix techniques, notamment les types d'évaluation à mener, les domaines visés, le public cible visé par l'évaluation, le moment, la fréquence de l'évaluation, etc. Ce sont ces choix qui seront utilisés pour l'élaboration du cadre des évaluations des apprentissages.

## 5. Vision stratégique

Le gouvernement ivoirien s'engage dans une modernisation ambitieuse et exhaustive de son dispositif national d'évaluation des acquis scolaires, incluant également les compétences transversales, afin de le positionner en tant que structure de référence reconnue à l'échelle nationale et internationale. Cette initiative s'inscrit dans une vision élargie de transformation systémique du secteur éducatif, qui place l'évaluation au cœur des mécanismes de pilotage. Elle ambitionne de renforcer la capacité à formuler des politiques éducatives fondées sur des données probantes, en répondant aux enjeux non seulement de qualité, d'équité mais aussi et surtout de pertinence.

L'objectif stratégique d'ici 2035 est de concevoir et mettre en œuvre un système d'évaluation national, robuste et durable, capable de mesurer les performances du système éducatif, d'identifier les insuffisances et de proposer des solutions concrètes pour les remédier. Ce système ne se limite pas à une approche diagnostique ; il vise également à favoriser une amélioration continue de la qualité éducative, en offrant des leviers d'action clairs pour une meilleure allocation des ressources et des stratégies pédagogiques adaptées.

Pour atteindre cette ambition, la vision repose sur une gouvernance inclusive et participative, mobilisant l'ensemble des parties prenantes, des décideurs aux acteurs de terrain. Les résultats des évaluations, présentés de manière accessible et compréhensible, seront au service du pilotage stratégique, orientant les réformes, optimisant les processus d'apprentissage et garantissant une utilisation efficace des données pour informer les politiques éducatives.

## 6. Objectifs stratégiques

### 6.1. Objectif général

L'objectif général de cette stratégie est de mettre en place un système intégré, robuste et institutionnalisé d'évaluation des acquis scolaires pour constituer un levier stratégique essentiel pour le pilotage du secteur éducatif.

Ce système doit être conçu pour collecter, analyser et exploiter des données probantes, rigoureusement normées et directement exploitables. Cette démarche vise à permettre une transformation durable du système éducatif ivoirien, en mettant l'accent sur le renforcement de la qualité éducative à tous les niveaux. L'objectif est de créer un environnement éducatif fondé sur des informations fiables, permettant de prendre des décisions éclairées pour améliorer les pratiques pédagogiques et les résultats d'apprentissage à l'échelle nationale.

### 6.2. Objectifs spécifiques

#### 6.2.1. Développer et mettre en œuvre un cadre national d'évaluation conforme aux standards internationaux

Il s'agit de créer un cadre d'évaluation qui respecte les normes et standards internationaux en matière d'évaluation scolaire. Cela garantit non seulement la robustesse et la fiabilité des outils et des méthodologies utilisés, mais aussi leur capacité à produire des données comparables et pertinentes. Ce cadre devra intégrer des principes scientifiques rigoureux, assurant ainsi la validité et la pertinence des résultats obtenus, tout en répondant aux exigences du système éducatif ivoirien.

#### 6.2.2. Renforcer les bases institutionnelles et juridiques de l'évaluation

Afin de pérenniser le système d'évaluation, il est crucial de renforcer les structures institutionnelles et les cadres juridiques qui soutiennent cette démarche. Cela passe par la création de mécanismes institutionnels solides et de lois ou de règlements garantissant l'intégration durable des évaluations dans le fonctionnement global du système éducatif. Un tel renforcement assurera une appropriation systémique des évaluations, facilitant leur utilisation comme outil clé de gestion de la qualité de l'éducation.

#### 6.2.3. Orienter et structurer la conception, la planification et la mise en œuvre des évaluations

Les processus de conception, de planification et de mise en œuvre des évaluations devront être rigoureusement structurés pour répondre aux besoins spécifiques du système éducatif. Cette approche garantira que les évaluations soient adaptées aux particularités locales et aux défis spécifiques du pays, tout en visant à améliorer de manière continue l'efficacité du système éducatif. En intégrant ces besoins dans la conception, les évaluations deviendront des instruments stratégiques de diagnostic et de planification.

#### 6.2.4. Optimiser les mécanismes de diffusion et de communication des résultats

La diffusion des résultats des évaluations doit être pensée de manière à garantir leur accessibilité et leur compréhension par tous les acteurs du système éducatif. Les outils de communication devront être adaptés aux besoins de chaque public cible (responsables politiques, enseignants, parents, etc.), avec des plateformes numériques interactives, des rapports accessibles et des sessions de restitution.

Cela permettra une exploitation optimale des résultats, rendant ainsi l'évaluation non seulement un outil de mesure, mais également un vecteur d'engagement et de changement.

#### 6.2.5. Utiliser systématiquement les résultats des évaluations pour orienter les politiques éducatives

Les résultats des évaluations devront être utilisés comme un levier pour orienter les politiques publiques en matière d'éducation. Ils fourniront des éléments précieux pour la prise de décisions stratégiques et pour la mise en œuvre de réformes visant à améliorer les performances du système éducatif. Les données issues des évaluations permettront d'ajuster les stratégies éducatives, d'identifier les points faibles à corriger et d'établir des priorités d'action sur la base de preuves objectives.

#### 6.2.6. Développer les capacités des équipes nationales en matière d'analyse, de traitement et d'exploitation des données

Le développement des compétences des équipes nationales chargées des évaluations est crucial pour assurer la qualité et la pertinence des résultats. Un plan de formation continue sera mis en place pour renforcer les capacités en matière d'analyse des données, d'interprétation des résultats et de formulation de recommandations. Ce développement des compétences vise à doter les équipes d'une expertise technique et méthodologique nécessaire à l'exploitation optimale des évaluations.

#### 6.2.7. Instaurer et promouvoir une culture systématique d'évaluation

Il est essentiel d'instaurer une culture d'évaluation dans l'ensemble du système éducatif, où l'évaluation devient perçue non seulement comme un outil de mesure, mais comme un pilier fondamental de l'amélioration continue. Cette culture favorisera l'adoption de pratiques évaluatives régulières, transparentes et inclusives, permettant à tous les acteurs du système éducatif (élèves, enseignants, responsables politiques) de s'impliquer dans un processus d'amélioration constante de la qualité de l'éducation.

## 7. Axes de la stratégie nationale

La mise en œuvre de la stratégie d'évaluation des acquis scolaires repose sur six axes majeurs, chacun jouant un rôle central et complémentaire dans le renforcement et l'optimisation du dispositif national d'évaluation. Ces axes permettent de garantir que le système éducatif ivoirien, à travers ses évaluations, répond aux exigences de qualité, d'équité et de pertinence pour soutenir la transformation éducative du pays.

### 7.1. Axe 1 : La qualité

La qualité est le fondement des évaluations standardisées. Un système d'évaluation de qualité repose sur des processus rigoureux qui garantissent la collecte de données scientifiquement validées, représentatives des performances académiques et des conditions d'apprentissage des élèves. Cela inclut des mécanismes de mesure qui respectent les standards internationaux, permettant de rendre compte de manière fiable de l'état du système éducatif. La qualité de l'évaluation se manifeste à travers l'adéquation des outils utilisés, la précision des résultats et la cohérence des mesures prises par rapport aux objectifs d'apprentissage définis. Ce processus est essentiel pour juger de l'efficacité du système éducatif et orienter les politiques et actions de remédiation, en veillant à ce que chaque acteur soit en mesure d'évaluer les besoins et les progrès réalisés.

## **7.2. Axe 2 : L'inclusion et équité**

L'inclusion et l'équité constituent des priorités majeures pour le système éducatif ivoirien. Les évaluations doivent être conçues pour mesurer non seulement les performances globales des élèves, mais aussi pour identifier et analyser les écarts de performance entre les différents groupes sociaux, économiques et géographiques. Une approche inclusive et équitable vise à offrir des opportunités d'apprentissage égales pour tous, en prenant en compte les divers défis auxquels certains groupes peuvent être confrontés. L'objectif est de développer des politiques éducatives et des stratégies de remédiation adaptées, fondées sur une compréhension fine des inégalités observées dans les résultats des évaluations. En appliquant cette approche, le système éducatif pourra promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les disparités d'accès et de réussite scolaire.

## **7.3. Axe 3 : La gouvernance**

Un cadre de gouvernance robuste est indispensable pour assurer le bon fonctionnement et la transparence du système d'évaluation. Ce cadre de gouvernance reposera sur des comités de pilotage et de suivi institutionnalisés, créés par arrêté ministériel, et aura pour mission de veiller à la bonne utilisation des résultats des évaluations dans la prise de décisions éducatives. Ces comités, en collaboration avec d'autres instances de régulation, assureront le suivi de l'application des recommandations issues des évaluations et superviseront la mise en œuvre des actions correctives. La gouvernance se structurera également autour d'outils essentiels tels qu'un manuel de procédures détaillant les étapes des évaluations, un plan de communication pour la diffusion des résultats, et un plan de gestion des risques pour anticiper et traiter les éventuelles difficultés rencontrées. Ce système de gouvernance garantira une gestion efficiente des ressources et des données, tout en impliquant activement tous les acteurs concernés.

## **7.4. Axe 4 : L'alignement curriculaire**

L'alignement curriculaire est un principe fondamental pour garantir la pertinence des évaluations vis-à-vis des objectifs éducatifs nationaux. Les outils d'évaluation, tels que les échelles de compétences et les tests standardisés, doivent être strictement alignés sur le programme d'enseignement national. Cela implique une correspondance claire entre les savoirs et compétences visés par le curriculum et ceux mesurés par les évaluations. Un tel alignement permet de s'assurer que les évaluations sont bien adaptées aux objectifs pédagogiques définis par les autorités éducatives, tout en renforçant la cohérence et l'efficacité des pratiques d'enseignement. En assurant cette synergie entre programme et évaluation, le système éducatif pourra optimiser ses efforts pour garantir la réussite de tous les élèves.

## **7.5. Axe 5 : Le renforcement des capacités**

Le développement des capacités des équipes en charge des évaluations est essentiel pour assurer une mise en œuvre efficace et pérenne du dispositif d'évaluation. Cela inclut non seulement l'identification des besoins en formation des acteurs impliqués, mais aussi la mise en place de plans de renforcement des capacités adaptés à chaque niveau du système éducatif. Les équipes devront bénéficier de formations continues, centrées sur l'analyse, le traitement des données et l'exploitation des résultats. Ce renforcement des compétences garantira non seulement la qualité des évaluations, mais aussi la durabilité du système d'évaluation dans son ensemble. En investissant dans la formation des équipes, le pays pourra disposer d'une expertise locale solide et durable, apte à adapter et à faire évoluer le dispositif d'évaluation en fonction des évolutions du système éducatif et des enjeux émergents.

## 7.6. Axe 6 : La recherche et innovation

La recherche et l'innovation sont des dimensions transversales essentielles pour enrichir et améliorer le dispositif d'évaluation. La recherche permettra de compléter l'analyse des résultats des évaluations, en identifiant les facteurs contextuels, sociaux et pédagogiques qui influencent les performances scolaires des élèves. En croisant ces analyses avec les données issues des évaluations, les autorités éducatives pourront élaborer des recommandations basées sur des faits concrets et spécifiques, visant à améliorer les politiques et pratiques éducatives. L'innovation, qu'elle soit technologique, méthodologique ou pédagogique, jouera un rôle clé pour anticiper les défis futurs et ajuster les outils et les processus d'évaluation aux besoins du système éducatif. Ainsi, l'intégration de la recherche dans le processus d'évaluation contribuera à la mise en place de politiques éducatives plus pertinentes, plus inclusives et plus efficaces.

## 8. Orientations de la stratégie nationale

### 8.1. Normes internationales régissant les évaluations nationales

Les évaluations nationales visent à produire des statistiques fiables et représentatives pour suivre la performance du système éducatif au niveau national. Cependant, pour répondre à des besoins spécifiques, comme la comparaison entre régions ou sous-groupes d'élèves, il est essentiel d'établir des normes scientifiques robustes et adaptées. Cela nécessite la construction d'un protocole de recherche clair qui définit les objectifs et les méthodologies sur une période de plusieurs années. Ce protocole, bien que potentiellement évolutif, doit être suffisamment solide pour minimiser les révisions au fil du temps. Il est primordial d'intégrer dès sa conception des considérations sur les niveaux de désagrégation, en veillant à garantir un échantillon minimum pour chaque niveau afin d'assurer la validité statistique des comparaisons.

#### 8.1.1. Objectivité et transparence

Les évaluations nationales doivent s'inscrire dans un cadre transparent et indépendant. Les méthodes et les protocoles utilisés pour collecter et analyser les données doivent être documentés de manière exhaustive et rendus accessibles à toutes les parties prenantes, notamment les décideurs, les chercheurs et les citoyens. Une transparence totale garantit non seulement la crédibilité des résultats, mais elle réduit également les risques d'influences externes, qu'elles soient politiques ou institutionnelles. L'indépendance des équipes chargées de l'évaluation est donc une condition sine qua non pour produire des analyses objectives et impartiales.

#### 8.1.2. Validité et fiabilité des outils

La qualité des résultats d'une évaluation dépend directement de la validité et de la fiabilité des instruments de mesure utilisés. Ces outils doivent être rigoureusement validés pour garantir qu'ils mesurent précisément les compétences et indicateurs ciblés. De plus, ils doivent être testés dans divers contextes pour assurer la reproductibilité des résultats. Une méthodologie cohérente, associée à des protocoles de collecte de données standardisés, permet de limiter les biais et de garantir une interprétation correcte des données collectées.

#### 8.1.3. Considérations éthiques et protection des participants

Toute évaluation nationale doit respecter des principes éthiques stricts, notamment en ce qui concerne le consentement éclairé des participants, la confidentialité des données et leur utilisation exclusive

dans le cadre défini par le protocole. Il est fondamental de veiller à ce que les évaluations ne nuisent en aucun cas aux participants, directement ou indirectement, en prenant des précautions pour protéger leurs droits et leur bien-être.

#### 8.1.4. Adaptabilité au contexte local

Les évaluations nationales doivent tenir compte des spécificités culturelles, linguistiques et socio-économiques des populations concernées. Les outils, les questionnaires et les protocoles doivent être conçus ou adaptés pour refléter ces réalités locales. Cette approche garantit des résultats inclusifs et représentatifs, tout en respectant la diversité des contextes régionaux et des groupes cibles. De plus, les échantillons doivent être soigneusement sélectionnés pour assurer une représentativité statistique à tous les niveaux de désagrégation.

#### 8.1.5. Durabilité et efficience

L'élaboration des évaluations nationales doit intégrer des principes de durabilité et d'efficience. Un protocole bien pensé doit permettre la répétition des évaluations sur le long terme sans imposer une charge financière excessive. Pour cela, il est crucial d'aligner ces évaluations avec les systèmes éducatifs existants, en intégrant les ressources et infrastructures déjà disponibles. Ce type de planification garantit que les évaluations restent viables et qu'elles fournissent des données utiles pour orienter les politiques éducatives.

#### 8.1.6. Alignement avec les cadres internationaux

Les évaluations nationales gagnent en pertinence lorsqu'elles sont harmonisées avec les cadres internationaux. Cela inclut l'utilisation d'indicateurs standardisés et de méthodologies compatibles avec des évaluations globales, comme celles proposées par l'UNESCO ou la Banque Mondiale. Cette harmonisation permet non seulement de faciliter les comparaisons internationales, mais aussi d'assurer que les résultats nationaux contribuent aux objectifs globaux, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 4 sur l'éducation.

#### 8.1.7. Analyse approfondie et diffusion des résultats

Les données issues des évaluations nationales doivent être exploitées de manière approfondie pour en tirer des informations exploitables par les décideurs et les praticiens. Une analyse rigoureuse permet d'identifier les forces et faiblesses du système éducatif, tandis qu'une diffusion claire et facilité d'accès aux résultats garantissent une compréhension partagée des enjeux par toutes les parties prenantes. Les recommandations qui en découlent doivent être pratiques et directement applicables dans le cadre des réformes éducatives.

#### 8.1.8. Évaluation et rétroaction

Chaque cycle d'évaluation doit être suivi d'un processus d'examen critique, interne ou externe, pour évaluer la qualité des méthodes et des résultats obtenus. Ce processus de rétroaction est essentiel pour identifier les points à améliorer et pour intégrer ces leçons dans les cycles suivants. En adoptant une approche itérative, les systèmes d'évaluation nationale peuvent évoluer pour répondre aux besoins changeants tout en améliorant constamment leur efficacité et leur impact.

Ces normes, appliquées de manière cohérente, garantissent que les évaluations nationales servent de levier puissant pour améliorer la qualité et l'équité des systèmes éducatifs. Elles renforcent également

la capacité des pays à suivre les progrès vers leurs objectifs nationaux et internationaux en matière d'éducation.

## 8.2. Elaboration du cadre d'évaluation des apprentissages

Le cadre d'évaluation est un document qui spécifie les questions clés et les choix techniques du pays qui doivent être pris avant de lancer l'évaluation, c'est-à-dire, le QUOI, QUI, COMMENT, QUAND, etc. de l'évaluation. Ce cadre est fondamental pour informer les parties prenantes et guider la mise en œuvre de l'évaluation.

Conçu en tenant compte non seulement de l'importance pour la Côte d'Ivoire d'avoir un système national d'évaluation stable et durable des acquis scolaires, mais aussi des leçons apprises de son expérience régionale et internationale en matière des évaluations, ce cadre est utile pour appuyer le pilotage de la qualité du système éducatif.

L'élaboration de cadre est basé sur les données collectées des interviews semi-structurées des informateurs clés et les choix techniques du pays qui soutiennent la mise en place et le développement du système national d'évaluation des acquis scolaires.

### 8.2.1. Objectifs des évaluations standardisées

Aujourd'hui plus qu'hier, on observe un intérêt croissant pour l'évaluation des acquis scolaires. Le paradigme nouveau est qu'on ne se limite plus à évaluer le système sur la base des facteurs d'intrants ou de processus tels que la formation des maîtres, la disponibilité des manuels scolaires ou le ratio maître/élève. Il a été démontré que ces intrants et facteurs ne sont pas suffisants pour évaluer l'efficacité et la qualité du système éducatif. Les décideurs comme les autorités politiques et administratives ainsi que les partenaires techniques et financiers ont déplacé l'intérêt des facteurs (intrants) vers les productions (extrants) et des extrants vers les résultats. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Côte d'Ivoire a fait le choix d'allouer une partie de ses ressources à l'évaluation des acquis scolaires.

Plusieurs pays se sont engagés dans les évaluations nationales. Mais les objectifs varient sensiblement d'un pays à l'autre. Les évaluations indépendantes des acquis scolaires en République de Côte d'Ivoire poursuivent trois objectifs principaux suivants :

- *Déterminer les écarts entre les objectifs spécifiques du programme national de l'enseignement et les acquis scolaires des élèves, ainsi que les facteurs explicatifs de la réussite scolaire.* L'évaluation fournira les données sur la performance du système éducatif en décrivant la qualité des acquis réels et les compétences des élèves dans les différents niveaux d'apprentissage. *En ce sens, l'évaluation aura une fonction diagnostique.*
- *Assurer le suivi des apprentissages des élèves.* L'évaluation doit être en mesure de décrire les performances des élèves, en montrant les écarts qui existeraient entre les apprentissages réels des élèves et les attentes d'apprentissage du programme national. Elle doit aussi permettre de voir toute la trajectoire d'apprentissage des élèves dès les compétences les plus simples jusqu'aux compétences plus complexes, décrites dans les différents niveaux d'apprentissage ou échelles de compétences. *L'évaluation aura en ce sens une fonction diagnostique.*

- Appuyer l'amélioration des apprentissages et les pratiques pédagogiques des enseignants en salles de classe. L'évaluation doit servir pour améliorer les pratiques d'enseignement et les apprentissages des élèves. Les résultats des évaluations doivent aussi informer les programmes de formation des enseignants actuels du système mais aussi des futurs enseignants, de façon à ce qu'ils soient bien préparés pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous leurs élèves. *L'évaluation aura en ce sens une fonction formative, d'évaluer pour améliorer.*

### 8.2.2. Domaines ou disciplines d'évaluation au primaire et au secondaire

Trois (3) domaines clés du programme de l'enseignement primaire et secondaire de la République de Côte d'Ivoire sont les cibles principales de l'évaluation :

- *Langues : Français/Compréhension orale, lecture et compréhension de l'écrit.* La compréhension de la lecture combine deux objectifs de lecture à savoir (i) lire pour acquérir l'expérience littéraire et la compréhension et (ii) lire pour acquérir et utiliser de l'information.
- *Mathématiques : Mathématiques/Numération, Opérations, Mesure des grandeurs, Formes géométriques et Problèmes.* Les mathématiques sont fondamentales pour doter les élèves d'un raisonnement logique et rigoureux, et pour continuer des études scientifiques.
- *Sciences et Technologies : Sciences, Technologies/Observation, analyse, expérimentation, application.* Les sciences et technologies sont fondamentales pour préparer les enfants aux métiers de l'ingénierie, médecine, d'astronomie, etc.

L'évaluation adoptera une approche par compétences, alignée sur le programme national de l'enseignement primaire. En mathématiques, l'évaluation soulignera l'importance pour les élèves de comprendre et résoudre des problèmes dans des contextes réels. En français, langue d'apprentissage, l'évaluation vise à mesurer la capacité des élèves à décoder et à donner du sens à des textes familiers. L'évaluation aura une optique de communication fonctionnelle, basée essentiellement sur la compréhension des messages et des problèmes de la vie quotidienne.

Dans chaque discipline, l'évaluation permettra de connaître les différents niveaux des apprentissages ou acquis des élèves. Par exemple, niveau Avancé, Haut, Moyen, ou Bas. Pour cela, les niveaux ou les repères des apprentissages seront développés à partir du programme national de l'enseignement primaire et secondaire. Les niveaux d'apprentissages décrivent ce que les élèves savent et sont capables de faire.

| Domaines                 | Disciplines            | Matières ou thèmes                                                                           |
|--------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Langues                  | Français               | Compréhension orale, Lecture, compréhension de l'écrit                                       |
| Mathématiques            | Mathématiques          | Numération, Opérations, Mesure des grandeurs, Formes géométriques, Statistiques et Problèmes |
| Sciences et Technologies | Sciences, technologies | Observation, analyse, expérimentation, application                                           |

A ces compétences fondamentales des disciplines cibles, s'ajouteront les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle encore appelées compétences transversales (la créativité, l'esprit critique, la communication et la coopération). Autant que faire se peut, ces compétences seront prises en compte dans les évaluations nationales.

### 8.2.3. Public cible de l'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire

*Au niveau du primaire.* Dans le primaire, l'évaluation portera sur un échantillon représentatif national d'élèves en ciblant les niveaux d'étude du CP2, CE1 et du CE2. Tous les élèves présents le jour de l'administration sont éligibles pour participer à l'évaluation, indépendamment de leur statut socioéconomique, leur sexe, leur âge, ou autres caractéristiques. Ceci va permettre de connaître les niveaux d'apprentissage de toute la population d'élèves de CP2, CE1 et du CE2, et de faire le suivi et d'améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage.

Le choix est porté sur les niveaux d'étude de CP2 et du CE2 compte tenu du fait que ce sont les fins des sous-cycles d'apprentissage respectives du Cours Préparatoire (CP2) et du Cours Élémentaire (CE2) de l'enseignement primaire. Car organisée en dehors de ces deux sous-cycles, l'évaluation perd sa fonction formative. Ainsi, la remédiation et le soutien à l'enseignement apprentissage des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage aura sa raison d'être et permettra un suivi efficace pour un meilleur résultat.

*Au niveau du secondaire.* Au secondaire, l'évaluation portera sur un échantillon représentatif national d'élèves de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Ces niveaux d'étude ciblés sont pertinents non seulement pour le suivi des apprentissages au niveau du pays mais aussi pour renseigner et suivre l'indicateur de développement durable (ODD 4.1.1), qui est la « proportion des enfants et des jeunes : (a) en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, (b) à la fin du cycle primaire, et (c) à la fin du premier cycle du secondaire qui possèdent les aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) en mathématiques, par sexe ».

En plus des élèves, les enseignants participeront à cette évaluation. En effet, les données sur le niveau de connaissances des enseignants sur le contenu et leurs pratiques pédagogiques en salles de classe sont fondamentales pour expliquer davantage les écarts de réussite scolaire. Pour tirer le meilleur profit de ces données collectées auprès des enseignants pour les besoins de remédiation dès les premières années d'apprentissage, il est préférable, s'il faut prioriser l'investissement, de limiter cette évaluation des enseignants au niveau primaire.

### 8.2.4. Données contextuelles des évaluations nationales

L'évaluation nationale explorera les facteurs explicatifs des acquis des élèves. Pour ce faire, les questionnaires seront élaborés pour collecter les données relatives aux variables contextuelles qui sont importantes pour comprendre l'apprentissage notamment les connaissances du contenu par les enseignants, les méthodes d'enseignement ou les pratiques pédagogiques et la disponibilité des manuels scolaires, l'environnement scolaire et les caractéristiques socio-économiques familiales des élèves. Ces questionnaires pourraient être présentés aux élèves, à leurs enseignants, aux chefs d'établissement.

### 8.2.5. Langue du test

Le cadre d'évaluation du test doit préciser et justifier la ou les langues à employer lors des tests d'évaluation nationale. La langue d'un test est généralement la langue d'enseignement. La traduction des items de test, dans les cas où l'enseignement est assuré en plusieurs langues, est généralement coûteuse et longue. Les versions traduites des tests doivent être aussi équivalentes que possible si les données sont destinées à être utilisées à des fins de comparaison.

En Côte d'Ivoire, les consultations des parties prenantes indiquent que la langue d'évaluation choisie est la langue d'enseignement, qui est le français. Le choix de cette langue s'applique aussi bien au primaire qu'au secondaire.

#### 8.2.6. Fréquence des évaluations standardisées au primaire et au secondaire

L'évaluation sera administrée tous les deux ans au milieu du troisième trimestre de l'année scolaire. Ceci permettra non seulement de suivre la performance du système éducatif mais il sera aussi possible de suivre la trajectoire des apprentissages des cohortes d'élèves en fin des deux premiers sous-cycles de l'enseignement primaire et les niveaux d'étude cibles du secondaire. Les instituts de formation des maîtres pourraient utiliser les résultats pour faire des ajustements des plans de formation des enseignants en donnant une formation continue adaptée et personnalisée aux enseignants actuels et en élaborant de nouveaux modules de formation des futurs enseignants du système.

Pour assurer la validité des comparaisons de résultats dans le temps, des tests parallèles (avec des questions très similaires) seront développés à chaque évaluation. Par ailleurs, ce design permettra aussi de faire des comparaisons inter-évaluations entre différentes cohortes d'élèves.

#### 8.2.7. Format ou type de questions des tests d'évaluation

L'évaluation sera administrée en utilisant les tests de questions à choix multiple et/ou ouvertes, administrés sur « papier et crayon » ou à l'aide de tablettes. Le format « papier et crayon » de test permet de faire une évaluation relativement simple et à moindre coût, ainsi que la correction automatique simple.

#### 8.2.8. Forme d'administration des tests d'évaluation

En fonction du niveau d'étude cible de l'évaluation, l'administration des tests peut prendre deux formes à savoir : individuelle et collective.

- Dans les classes de CP2 et du CE1, l'administration des tests peut être individuelle pour assurer que les élèves comprennent bien les consignes du test. Bien que cette forme puisse sembler plus coûteuse, elle est la plus appropriée pour les élèves des basses classes.
- L'administration collective quant à elle est plus adaptée dans les niveaux supérieurs comme les classes de CE2 du primaire et ainsi que les classes de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du secondaire. Les tests seront administrés collectivement, en même temps à tous les élèves du même niveau dans une même salle de classe pour chaque école tirée. Cette approche d'administration est beaucoup moins chère qu'une administration individuelle.

Étant donné que des élèves peuvent avoir des difficultés pour lire quelques consignes, l'administrateur lira à voix haute les consignes nécessaires pour que tous les élèves puissent répondre aux questions des tests.

#### 8.2.9. Type d'administrateurs des tests d'évaluation

A un court terme, le cadre propose que l'administration des tests soit assurée par une équipe externe à l'école pour assurer le caractère indépendant de l'évaluation des élèves. En ce sens, une équipe d'administrateurs externes sera recrutée et formée au protocole d'administration à cet effet. L'inconvénient de cette approche est qu'elle engendre un coût relativement élevé pour embaucher ces administrateurs externes, les former et assurer leur transport pour les visites dans les écoles.

Une approche avec les enseignants comme administrateurs comporte des risques non moins négligeables. Les enseignants pourraient être tentés de donner plus d'aides aux élèves, ou même de tricher, de façon à avoir de meilleurs résultats.

#### 8.2.10. Format de publication des résultats des évaluations

Les résultats seront publiés, principalement, en montrant le pourcentage d'élèves qui atteignent les différents niveaux d'apprentissage dans les différents domaines évalués. Par exemple en lecture, le pourcentage d'élèves qui atteignent le niveau avancé de la compréhension de la lecture en classe de CE2. Les résultats permettront aussi de renseigner régulièrement les indicateurs de l'Objectif de Développement Durable (ODD4). Pour cela, les niveaux d'apprentissage seront développés dans toutes les disciplines choisies pour l'évaluation. D'autres indicateurs tels que les scores moyens et le pourcentage d'items correctement trouvés pourraient aussi être utilisés.

Les résultats seront aussi publiés de façon à montrer l'amélioration des apprentissages des élèves entre deux évaluations. L'indicateur ici sera la variation dans le pourcentage d'élèves ou dans les scores moyens.

Les résultats seront publiés à différents niveaux d'agrégation : école, inspection de l'enseignement primaire, direction régionale, pays, genre de l'élève, milieu de résidence, etc. Ces résultats permettront aux principales parties prenantes (enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, responsables politiques nationales, les Partenaires Techniques et Financiers, la communauté et la société civile) d'avoir accès à l'information utile et de prendre des décisions basées sur l'évidence ou les preuves.

Les résultats seront publiés dans des rapports nationaux et régionaux. Ils seront également publiés dans des affiches de résultats comme des tableaux de bord à des différents niveaux comme l'école, l'inspection de l'enseignement primaire, la direction régionale et le pays.

Une plateforme est aussi recommandée pour la mise en ligne des résultats des évaluations, où tout acteur lambda du système, quel que soit sa région éducative, aura accès à l'information en temps réel pour la prise de décisions et le pilotage du système éducatif.

#### 8.2.11. Budget des évaluations standardisées

Pour rendre durable et stable le système d'évaluation nationale des acquis scolaires, l'état doit être la principale source de financement avec la contribution de ses partenaires techniques et financiers. Pour ce faire, l'état doit intégrer dans son budget national, une ligne budgétaire allouée à la mise en œuvre de ces évaluations standardisées.

Le budget d'une évaluation sera déterminé à partir de la liste des besoins pour une évaluation nationale des acquis scolaires. Ce coût varie largement d'un pays à l'autre, en fonction des salaires du personnel, du coût des différents services et en fonction d'une partie ou de la totalité des facteurs comme l'expertise requise et celui des installations nécessaires, le format du test, la taille de l'échantillon d'évaluation, l'administration du test, la correction et la saisie des données, l'analyse des données et la rédaction des différentes versions de rapports d'évaluation, ainsi que les activités de suivi telles que la remédiation basée sur les constatations de l'évaluation. Le budget pour la Côte d'Ivoire sera basé sur les besoins adaptés de ces différents facteurs suscités.

### 8.2.12. Structure en charge de la mise en œuvre des évaluations

La Direction de Veille et Suivi des Programmes (DVSP) est la structure responsable de la conception et de la mise en œuvre des évaluations nationales standardisées. La DVSP est une des réformes phares du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) engagées pour le pilotage et l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce aux données régulières des évaluations des acquis scolaires.

### 8.2.13. Comité de pilotage des évaluations standardisées

Le Comité de pilotage de la DVSP, créé par arrêté ministériel, est une instance chargée de prendre des décisions concernant le fonctionnement et les orientations stratégiques du programme d'évaluation au nom du MENA. Il réunit le Ministre en exercice (président du comité), le Secrétaire général du MENA (vice-président), les responsables des directions techniques ou centrales du MENA ainsi que le Président du Comité scientifique du PASEC assisté d'un second membre du comité en fonction des sujets traités. Les partenaires techniques et financiers qui appuient le MENA y assistent en tant qu'observateurs. Le Directeur de la DVSP prépare les travaux du Comité de pilotage et en assure le secrétariat. Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

### 8.2.14. Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation

L'évaluation produit des résultats et des recommandations qui servent à piloter le système éducatif pour améliorer sa qualité au profit des apprentissages des élèves. Pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre de ces recommandations, un comité de suivi doit être mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre. Ce comité de suivi est placé sous l'autorité de l'inspection générale qui coordonne les actions de toutes les directions impliquées dans la mise en œuvre.

Les membres sont nommés par arrêté sur proposition de la DVSP.

## 8.3. Développement des échelles et des seuils minimums de compétences

### 8.3.1. Développement des échelles de compétences

On peut aussi comprendre l'apprentissage comme une longue échelle qui nous amène à la connaissance et à la maîtrise de différentes compétences. Sur cette échelle, il y aura des niveaux qui permettront d'avancer dans notre processus d'apprentissage, de passer d'un niveau à l'autre.

- *Pour décrire les attentes du programme national* : On peut comprendre les niveaux d'apprentissage comme la fin, le but de cette échelle. Là où on veut arriver. C'est-à-dire, comme des repères qui décrivent les attentes d'apprentissage.
- *Pour décrire les niveaux réels d'apprentissage des élèves* : On peut aussi comprendre les niveaux d'apprentissage comme le processus pour remonter cette échelle. Là où on est maintenant. C'est-à-dire, comme des repères qui décrivent notre position actuelle dans l'échelle, les niveaux réels d'apprentissage.
- *Pour guider la pédagogie et l'apprentissage* : Les échelles sont conçues pour soutenir les interventions pédagogiques des enseignants en ce qui a trait à l'apprentissage des élèves et à l'évaluation de leurs compétences, car les décisions pédagogiques doivent être fondées sur une appréciation du progrès des élèves vers les buts fixés.
- *Pour guider l'évaluation* : Les échelles de compétences sont essentielles pour guider de manière précise et cohérente la rédaction des items des tests d'évaluation.

- *Pour guider la formation des enseignants* : Savoir où se trouvent nos élèves sur cette échelle d'apprentissage est très fondamental car cela donne un diagnostic des niveaux d'apprentissage des élèves. Ce diagnostic est fondamental et pertinent pour informer la formation des enseignants afin d'ajuster les contenus.
- *Pour guider la communication des résultats de l'évaluation* : Comparativement à la pratique traditionnelle qui communiquait les résultats en termes de pourcentage de réponses correctes ou de score moyen au test, la tendance actuelle priorise la communication des résultats par niveaux d'apprentissage ou d'échelles de compétences, qui traduit une signification pédagogique des résultats.

Dans ce processus de développement des échelles de compétences, il est recommandé de faire correspondre une échelle à chaque discipline ou thème de l'évaluation. De plus, il est important que le pays décide s'il faut développer les échelles pour tout le cycle (primaire, secondaire) ou pour les sous-cycles ou encore pour chaque niveau d'étude.

### 8.3.2. Définition des seuils minimums de compétences

Par définition, le seuil minimum de compétences (SMC) est une référence qui permet de déterminer la part des élèves qui ont une plus grande probabilité de maîtriser (au-dessus du seuil) ou de ne pas maîtriser (en-dessous du seuil) les connaissances et compétences jugées indispensables pour poursuivre normalement leur scolarité sans difficultés. Le SMC est un concept étroitement lié à l'échelle de compétences. Sur une échelle de compétences, il fixe le niveau pertinent qui correspond au niveau de compétences minimum dont les élèves cibles de l'évaluation doivent acquérir pour continuer leur scolarité dans les niveaux d'étude supérieurs sans difficulté. Le SMC est défini sur la base des concepts évalués dans les tests et selon les objectifs prioritaires fixés dans le programme scolaire au moment de l'évaluation.

## 8.4. Identification des indicateurs de suivi dans le temps

Pour les évaluations nationales par sondage, il est essentiel de définir des indicateurs pertinents et adaptés à ce type de dispositif. Ces indicateurs doivent permettre de mesurer, de manière fiable et représentative, les progrès réalisés dans le système éducatif tout en respectant les contraintes méthodologiques des enquêtes par échantillonnage. Les indicateurs doivent aussi permettre des comparaisons dans le temps et entre les sous-populations ciblées.

### 8.4.1. Pour la qualité

Dans le cadre des évaluations nationales, les indicateurs de qualité doivent refléter les performances académiques et les conditions d'apprentissage. La liste non exhaustive de ces principaux indicateurs inclue :

- **Les scores moyens aux tests standardisés** : représentatifs des compétences des élèves en langues, mathématiques ou autres disciplines, mesurés sur des échantillons représentatifs.
- **Les proportions d'élèves atteignant des seuils de performance** : cet indicateur permet de catégoriser les élèves selon différents niveaux de compétence (par exemple, débutant, intermédiaire, avancé).
- **L'indice de disponibilité des ressources pédagogiques par école** : il tient compte de l'accès aux manuels, laboratoires et infrastructures nécessaires à l'apprentissage.

- **Le taux de couverture du programme scolaire évalué** : il mesure si les contenus des évaluations sont alignés sur le curriculum national.

#### 8.4.2. Pour l'équité

Les évaluations nationales doivent également identifier les écarts de performance entre différents groupes afin de promouvoir l'équité. Les indicateurs pertinents incluent :

- **Différences de scores moyens entre groupes** : elles facilitent l'analyse des écarts selon le sexe, la localisation (urbain/rural) ou le statut socio-économique.
- **Proportions d'élèves atteignant les seuils de performance par groupe** : elles indiquent si certains groupes sont surreprésentés parmi les élèves en difficulté ou excellents.
- **Indice de diversité des performances au sein des écoles** : elle permet d'évaluer les disparités entre élèves fréquentant une même école ou entre écoles d'une même région.

#### 8.4.3. Pour la gouvernance

Les indicateurs de gouvernance liés aux évaluations nationales par sondage doivent renseigner sur la mise en œuvre et l'utilisation des résultats pour guider les politiques éducatives :

- **Taux de participation aux évaluations nationales** : indicateur clé pour évaluer la couverture et la représentativité de l'échantillon.
- **Proportion des résultats des évaluations utilisés dans les politiques éducatives** : cet indicateur montre l'impact concret des évaluations sur la prise de décision.
- **Taux de formation des enseignants sur l'analyse et l'utilisation des résultats d'évaluation** : il permet d'évaluer la capacité des enseignants à intégrer les résultats des évaluations dans leurs pratiques pédagogiques.
- **Fréquence des cycles d'évaluation** : cet indicateur mesure si les évaluations sont réalisées à intervalles réguliers, ce qui est crucial pour le suivi des tendances.

Ces indicateurs permettent une analyse multidimensionnelle du système éducatif tout en respectant la nature des évaluations par sondage. Ils garantissent que les résultats produits éclairent les politiques, tout en offrant une image précise des disparités, des progrès et des défis.

### 8.5. Développement des outils d'évaluation des apprentissages

La qualité d'un exercice d'évaluation des acquis scolaires repose essentiellement sur la qualité des outils utilisés. Faute d'outils bien conçus, l'évaluation peut être une perte de temps et d'argent. La construction des tests de mesure de performances repose essentiellement sur le cadre d'évaluation qui fournit un schéma ou un plan directeur de l'élaboration des tests d'évaluation, des questionnaires et procédures est crucial pour déterminer les contenus de l'évaluation. C'est pourquoi l'élaboration d'un tel cadre a été présenté plus haut comme l'un des premiers axe principal de cette stratégie nationale. Tel que le cadre est défini plus haut, il spécifie les questions clés relativement à la construction des tests de mesure des apprentissages.

#### 8.5.1. Tests de mesure des apprentissages et questionnaires contextuels

Le processus de construction des tests et les questionnaires contextuels suivra les étapes clés suivantes :

- *Etape 1 - Elaboration des tableaux de spécification* : le plan détaillé du test, ou tableau des spécifications, est le document crucial qui guide l'élaboration des tests, l'analyse et la rédaction des rapports. Il décrit les données à collecter, définit la longueur du test, et précise la proportion des items d'un test devant traiter des différents aspects d'un programme de cours.
- *Etape 2 - Rédaction des items et les questionnaires contextuels* : elle consiste à la rédaction des items et les questionnaires contextuels, au montage des projets de tests et de questionnaires contextuels.
- *Etape 3 - Administrer l'évaluation pilote des outils* : cette étape consiste à mettre en œuvre de l'évaluation pilote des projets de tests et questionnaires sur un petit échantillon d'écoles. C'est également dans cette phase que les données du pilote sont saisies.
- *Etape 4 – Analyse psychométrique des items* : cette étape consiste à l'analyse des données du pilote et à la sélection des items optimaux. C'est aussi à cette étape que les questionnaires contextuels sont validés.
- *Etape 5 – Validation empirique des items* : cette étape consiste à la validation des items et à la révision des items jugés potentiellement problématiques.

### 8.5.2. Tests d'évaluation des connaissances des enseignants

Telles que définies dans le cadre d'évaluation, les connaissances des enseignants seront évaluées pour apprécier leur niveau de maîtrise du contenu qu'ils enseignent. Pour tirer meilleur profit de ces données pour la remédiation dès le début d'apprentissage scolaire, cette évaluation se limitera aux enseignants du primaire.

### 8.5.3. Observation des pratiques pédagogiques des enseignants en salles de classe

Au-delà des données des apprentissages des élèves, l'observation des pratiques pédagogiques sera associée à l'évaluation nationale pour évaluer le niveau de corrélation entre les pratiques enseignantes en salle de classe et les performances des élèves aux tests. Tout comme les connaissances du contenu, l'observation des pratiques pourraient se limiter aux enseignants du primaire afin de tirer le meilleur profit de ces données pour la remédiation dans les classes de début d'apprentissage scolaire.

## 8.6. Élaboration d'un manuel de procédures pour la mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages

La mise en œuvre d'une évaluation nationale des acquis scolaires est un processus dont les complexités technique, institutionnelle, stratégique, et politique exigent de s'inscrire dans une démarche rigoureuse, standardisée, donc suivant une procédure qui doit être décrite et appliquée par la DVSP. L'élaboration d'un manuel de procédures de la mise en œuvre s'avère alors nécessaire pour servir de référence et de guide méthodologique à l'équipe technique en charge de la mise en œuvre de l'évaluation.

Le manuel à destination de la DVSP doit décrire avec précision et simplicité les tâches à mener pour le calcul des puissances statistiques et l'échantillonnage, la préparation des outils de mesure, l'organisation de la collecte des données, le codage et l'encodage, la rédaction d'un rapport national, la dissémination des résultats au niveau national et régional ainsi que la publication des résultats. Il s'agit de concevoir ce manuel prioritairement comme un guide opérationnel destiné à l'équipe nationale.

Les procédures et méthodologies à adopter par la DVSP doivent se rapprocher le mieux possible de celles des évaluations nationales des pays ayant l'expérience dans la matière, l'évaluation régionale PASEC ainsi que les évaluations internationales PISA, TIMSS, PIRLS et SACMEQ en respectant les normes définies par ces dernières. Le manuel devra intégrer un agenda type de travail pour l'équipe technique de la DVSP. Il permettra de fixer, d'encadrer et d'harmoniser les procédures pour chacune des étapes de la méthodologie de travail. Ce manuel comportera toutes les instructions nécessaires à l'opérationnalisation d'une évaluation nationale des acquis scolaires. Le niveau de détail souhaité est tel que le rapport doit être accessible et compréhensible par tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de cette évaluation.

Le sommaire du manuel proposé ci-dessous peut bien entendu faire l'objet de révisions mineures lors de l'élaboration, pour autant que les parties s'accordent sur ces changements.

1. Introduction
2. Objectifs du manuel
3. Structure du manuel
4. Calcul des puissances statistiques, échantillonnage et pondération
  - a. Calcul des puissances statistiques
  - b. Echantillonnage des écoles
  - c. Echantillonnage des élèves
  - d. Pondération des données
5. Traductions et adaptation des instruments
6. Préparation de la collecte des données
  - a. Impression des tests et questionnaires
  - b. Logistique de la collecte
  - c. Autorisation d'accès aux écoles
  - d. Critères de recrutement des administrateurs de test
  - e. Recrutement des administrateurs de test
  - f. Formation des administrateurs de test
7. Collecte des données
  - a. Organisation et supervision du travail des administrateurs de test
  - b. Dispositif de contrôle qualité des données
  - c. Sécurité du matériel
8. Codage et encodage des données
  - a. Recrutement et formation des codeurs et encodeurs
  - b. Gestion des instruments et du matériel d'encodage
  - c. Supervision du codage et du double codage pour l'étude de fidélité
  - d. Supervision de l'encodage et de la double saisie
  - e. Archivage du matériel
9. Traitement et analyse des données
  - a. Choix des indicateurs statistiques
  - b. Nettoyage des données
  - c. Analyse statistique
  - d. Analyse économétrique (analyses univariées, bivariées, multivariées, multi-niveaux)
  - e. Analyse psychométrique (modèles TCT, TRI)
  - f. Calcul des variables dérivées des questionnaires contextuels
10. Rédaction d'un rapport national

- a. Discussion avec les responsables politiques pour définir les finalités du rapport
  - b. Rédaction du sommaire
  - c. Rédaction et mise en page
11. Communication des résultats
- a. Dissémination des résultats aux parties prenantes
  - b. Diffusion des résultats

## 8.7. Elaboration d'un plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages

Les résultats des évaluations des apprentissages ne peuvent être utiles à tout le système éducatif ivoirien que s'il est mis en place un plan de communication pertinent sur ces résultats. Ce plan, pour être crédible et efficace, doit respecter les standards internationaux en matière de communication des résultats d'évaluation des apprentissages. Ainsi, l'élaboration du plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages en Côte d'Ivoire devra prendre en compte des éléments importants à savoir :

- *Produits* : il faut pour la communication des résultats de l'évaluation, sélectionner les produits qui vont servir de support selon l'audience et le but poursuivi. Ces produits sont, entre autres, le rapport principal/national, le rapport de synthèse, les présentations des résultats au niveau national, les présentations des résultats au niveau régional, le communiqué de presse, la conférence de presse, le Policy brief-note de politique, le document d'orientation politique, les échelles des compétences, les affiches de résultats, les rapports thématiques, les guides pédagogiques, bulletins d'information, les émissions radiodiffusées, les émissions télévisées, la revue nationale de performance et de la qualité des acquis scolaires ;
- *But du produit* : dans le plan de communication, il est important de préciser le but que poursuit chaque produit dans la communication des résultats des évaluations. Il peut s'agir d'influencer les décisions politiques en vue des réformes ou d'allocation de plus de ressources à des zones déshéritées ou de faire prendre conscience aux enseignants de certaines faiblesses de leurs pratiques pédagogiques ;
- *Date de publication du produit* : dans la planification des activités de communication, il est nécessaire de prévoir la date de publication ou de présentation de chaque produit selon le but poursuivi. Par exemple, la date de présentation des résultats au ministre, aux principaux acteurs du système éducatif doit être précisée ;
- *Audience du produit* : il s'agit ici de dire le public cible auquel est destiné le produit de communication. L'audience peut être, par exemple, le ministre et son cabinet, les enseignants, les personnels d'encadrement ou les partenaires techniques et financiers, ... ;
- *Messages clés du produit* : ce sont des messages que doit véhiculer chaque produit à l'endroit du public cible. Le message à l'endroit des décideurs ne sera pas le même que celui à adresser aux enseignants ou à la communauté ;
- *Responsable (s) du produit* : le plan de communication doit présenter le ou les responsable (s) de mise en œuvre chaque activité de communication. Le responsable peut être la DVSP ou la cellule de communication du ministère, ou autre ;
- *Format du produit* : le format du produit peut prendre la forme du papier dur ou document physique, d'un document en ligne, de l'audio-visuel, etc. Cela devra être précisé dans le plan de communication.

- *Mode de distribution du produit* : les produits de communication se présentant sous le format papier dur doivent être transportés vers leurs destinataires. Dans le plan de communication, il est recommandé de prévoir le nombre de copies (rapport, Policy brief-note, affiche, ...) à distribuer.

Afin que tous les acteurs de l'Etat, les partenaires de l'éducation (PTF, communautés) soient mobilisés sur la question de l'évaluation des apprentissages, il est nécessaire, dans une approche intégrée, de communiquer suffisamment sur les résultats des apprentissages en se servant des informations pertinentes. Cela passe par l'élaboration et la validation d'un plan de communication pertinent et rigoureux pour une meilleure visibilité des actions relatives aux évaluations des apprentissages.

En communiquant sur les résultats des évaluations, il est important d'insister sur le fait que les performances des élèves peuvent être influencées par des facteurs, mais cette corrélation qui pourrait exister entre un facteur et ces performances, ne traduit pas qu'il y a un lien de causalité.

## **8.8. Utilisation des résultats des évaluations pour le pilotage du système éducatif**

Le but ultime des évaluations des apprentissages à grande échelle est l'utilisation des résultats de ces évaluations pour l'amélioration des apprentissages et le pilotage du système éducatif. En effet, selon Harris et Hedges (1995), l'évaluation des apprentissages consiste à collecter les données pour mieux cerner les points forts et les points faibles de l'apprentissage des élèves dans un domaine particulier à un moment précis. Ce qui permet de dégager des tendances relatives aux performances de la classe, de l'école ou du système éducatif au fil du temps et de déterminer comment améliorer le système. Ainsi, l'utilisation des résultats d'évaluation des apprentissages devra se faire à deux niveaux : i) utiliser les résultats des évaluations pour porter les mesures de remédiation, et ii) suivre la mise en œuvre des mesures de remédiation pour piloter la qualité de l'éducation.

### **8.8.1. Utiliser les résultats des évaluations pour porter les mesures de remédiation**

L'utilisation des résultats des évaluations pour porter des mesures de remédiation constitue une action importante à réaliser après la publication des résultats des évaluations, leur restitution au niveau national et leur discussion avec les acteurs et partenaires du niveau déconcentré au cours des ateliers inclusifs. Une utilisation efficace des résultats d'évaluations d'apprentissage permet de les améliorer après analyse des points forts et des points faibles en prenant des mesures de remédiation appropriées.

Les mesures de remédiation à porter dépendent des types d'évaluations des apprentissages qui sont réalisées. Les mesures de remédiation adoptées pour des évaluations nationales fondées sur le recensement pour surveiller la santé du système éducatif et la répartition des performances entre les groupes (s'ils sont petits en particulier) ne seraient pas les mêmes que celles portées sur l'évaluation nationale fondée sur des échantillons pour suivre les progrès des élèves, obtenir un agrément, créer de futurs parcours éducatifs et établir des comparaisons infranationales des résultats scolaires. On ne pourrait non plus adopter les mêmes mesures de remédiation pour les évaluations internationales et régionales utilisées pour comparer les performances nationales à celles des autres pays afin de déterminer les impacts des facteurs clés, tels que les conditions socio-économiques et les budgets de l'éducation, sur les performances du système, des écoles et des élèves.

Pour identifier des mesures de remédiation efficaces, il faudrait mettre l'accent sur l'implication de toutes les parties prenantes (acteurs et partenaires) au niveau régional et local lors des discussions des résultats. Les acteurs de terrain que sont les personnels d'encadrement, les enseignants, les

communautés doivent s'approprier les résultats et proposer des mesures ou recommandations qui correspondent au contexte et aux réalités de leur région ou localité. Au niveau central, la mise en œuvre des mesures de remédiation n'incombe pas seulement à la structure chargée des évaluations, mais aussi aux directions centrales impliquées, notamment l'inspection générale de l'éducation, les directions d'enseignement (direction des enseignements préscolaire et primaire, direction de l'enseignement secondaire général), la direction des ressources humaines, les directions en charge des formations, des programmes et de la pédagogie.

Etant donné que les résultats des évaluations à grande échelle des apprentissages ne sont pas disponibles à temps utile et les rapports ne sont pas publiés et diffusés dans les 12 à 18 mois suivant la collecte des données, il faudrait en amont planifier ou élaborer une feuille de route des activités devant conduire à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures de remédiation. Cette mise en œuvre ne peut réussir si elle fait l'objet d'un suivi impliquant toutes les parties prenantes.

### 8.8.2. Suivre la mise en œuvre des mesures de remédiation pour piloter la qualité de l'éducation

Le suivi de la mise en œuvre des mesures de remédiation est une condition sine qua non pour leur réussite afin de permettre de piloter la qualité de l'éducation. Si les évaluations des apprentissages ont pour objectif d'identifier les faiblesses d'un système éducatif en matière des performances des élèves et des enseignants dans un contexte donné, les mesures de remédiation doivent répondre ou être des solutions aux faiblesses identifiées.

Les mesures de remédiation sont souvent identifiées au niveau national, régional/provincial ou local. Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de ces mesures, il faudrait mettre en place un comité de suivi inclusif impliquant tous les acteurs concernés avec une feuille de route bien précise. Les mesures de remédiation pourront être effectivement mises en œuvre si tous les acteurs de la chaîne jouent leur partition au niveau central, lieu de prise de décision jusqu'à l'établissement, au niveau local. Par exemple, les élèves réaliseront davantage d'activités d'apprentissage et performeront mieux si les enseignants améliorent leurs pratiques de classe parce qu'ils bénéficient d'un encadrement pédagogique renforcé et de proximité de la part des inspecteurs et conseillers pédagogiques qui disposent des moyens nécessaires pour les visites de classe. Le pilotage de la qualité d'un système éducatif est lié à la gestion et à la bonne gouvernance qui y sont pratiquées aussi bien par les décideurs au niveau de l'administration centrale qui impulsent les réformes et allouent les ressources nécessaires que par les décideurs aux niveaux régional et local qui mettent en œuvre les réformes en fonction des ressources disponibles.

En se référant aux résultats des recherches (Brink et Robertson, 2018) qui ont permis d'identifier les facteurs qui favorisent l'utilisation efficace des données issues des évaluations d'apprentissage, il est proposé dans cette stratégie de prendre en compte les éléments suivants :

- Avoir une culture axée sur l'amélioration continue de la qualité de l'éducation et fondée sur les données factuelles qui incluent tous les secteurs de l'éducation (ministères, écoles normales de formation, inspections, écoles) ;
- Disposer d'un programme des évaluations bien conçu qui assure un flux régulier de données fiables permettant de suivre régulièrement les résultats d'apprentissage à chaque niveau et longitudinalement entre les niveaux menant aux examens de certification ;

- Faire en sorte que le programme des évaluations fasse partie intégrante des politiques et des réglementations pour la planification à long terme, l'allocation des ressources et la reddition des comptes à l'égard des résultats ;
- Amener les décideurs à utiliser de manière stratégique les évaluations des apprentissages menées périodiquement pour mesurer la qualité du système, la réussite des élèves et des écoles afin de définir les questions auxquelles ils souhaitent répondre ainsi que le contexte et les conditions d'apprentissage des élèves ;
- Mettre à la disposition de tous les secteurs du système éducatif un bon système de stockage, de récupération et de gestion des données ;
- Communiquer les résultats des examens nationaux et des évaluations internationales aux parties prenantes, aux médias et au grand public.

## 8.9. La place de la recherche

Une évaluation nationale des acquis scolaires constitue un outil fondamental pour diagnostiquer l'état du système éducatif et identifier les forces et faiblesses en matière de qualité, d'équité et de gouvernance. Cependant, pour aller au-delà du simple constat des résultats, la recherche joue un rôle clé dans l'approfondissement des analyses et la formulation de recommandations concrètes.

Suite à une évaluation, la recherche permet d'explorer en profondeur les données recueillies afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents qui influencent les acquis scolaires. Cela nécessite d'intégrer des analyses supplémentaires pour identifier les facteurs qui favorisent ou freinent l'apprentissage des élèves. La recherche offre également la possibilité de dépasser les chiffres bruts en prenant en compte des dynamiques locales, contextuelles et socio-culturelles.

Elle contribue par ailleurs à alimenter un suivi continu des progrès du système éducatif dans le temps. En identifiant des indicateurs clés et en établissant des bases pour des comparaisons longitudinales, la recherche assure un suivi des réformes mises en œuvre et de leur impact à moyen et long terme. Cela permet de mesurer l'efficacité des politiques éducatives et d'ajuster les stratégies lorsque nécessaire.

La recherche joue également un rôle dans l'analyse des inégalités éducatives. À partir des données d'évaluation, elle examine les écarts entre différents groupes (régions, sexes, catégories socio-économiques) pour mieux comprendre les origines de ces disparités et proposer des solutions adaptées. Ce travail est essentiel pour garantir une éducation inclusive et équitable, conformément aux objectifs nationaux et internationaux, tels que l'ODD4.

Enfin, la recherche complète les résultats quantitatifs des évaluations avec des approches qualitatives. Cela permet d'éclairer les mécanismes qui ne sont pas visibles dans les données statistiques et d'intégrer les perceptions et expériences des parties prenantes, notamment les enseignants, les élèves et les communautés.

En somme, la recherche, en tant que prolongement naturel des évaluations nationales, est indispensable pour guider les décideurs et renforcer la pertinence des politiques éducatives. Elle constitue un levier essentiel pour transformer les données en actions, et, in fine, améliorer la qualité, l'équité et la gouvernance du système éducatif.

## 8.10. Equipe technique pour l'évaluation

Une équipe technique compétente est essentielle pour la mise en œuvre efficace et rigoureuse d'une évaluation nationale des acquis scolaires. Cette équipe doit être constituée de professionnels ayant une expertise dans plusieurs domaines spécifiques de l'évaluation, tels que les statistiques, les sciences de l'éducation, la gestion des données, ainsi que l'analyse des résultats. De plus, un renouvellement régulier des membres de l'équipe et des formations continues sont des éléments clés pour assurer la durabilité et la pertinence de l'évaluation à long terme.

### 8.10.1. Profils de l'équipe

Les profils des membres de l'équipe technique doivent être diversifiés et complémentaires pour couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à une évaluation exhaustive. Parmi les profils essentiels, on retrouve les experts en méthodologie d'évaluation, les statisticiens, les psychométriciens, ainsi que les spécialistes en analyse de données et en gestion de bases de données.

Les experts en méthodologie d'évaluation doivent être capables de concevoir et de mettre en place des outils d'évaluation fiables et validés, en veillant à leur pertinence par rapport aux objectifs de l'évaluation. Les statisticiens et psychométriciens, quant à eux, sont chargés de l'analyse des données collectées, en appliquant des méthodes statistiques adaptées pour garantir la robustesse des résultats. Les spécialistes en analyse de données sont responsables de l'extraction et de l'interprétation des informations, tandis que les experts en gestion des bases de données s'assurent que les données sont collectées, stockées et sécurisées conformément aux normes établies.

En plus de ces compétences techniques, il est également nécessaire d'inclure des professionnels ayant une expertise sectorielle, notamment dans le domaine de l'éducation, afin d'assurer une bonne compréhension du contexte et des enjeux du système éducatif national. Une équipe équilibrée entre experts techniques et acteurs du terrain garantit non seulement la rigueur scientifique de l'évaluation mais aussi sa pertinence pour les politiques éducatives locales.

### 8.10.2. Renouvellement des staffs

Le renouvellement de l'équipe technique est un processus important pour garantir la diversité des idées et l'adaptation aux évolutions méthodologiques et technologiques. Il permet d'intégrer de nouveaux talents, d'apporter des perspectives fraîches et d'inclure des innovations dans la manière de conduire l'évaluation. Le renouvellement doit toutefois être progressif, afin de préserver la continuité et l'expérience acquise lors des évaluations précédentes.

Il est conseillé de procéder à une rotation bien planifiée des membres de l'équipe pour éviter la stagnation, favoriser l'évolution des compétences et maintenir un environnement de travail dynamique. Cependant, une attention particulière doit être portée à l'intégration de nouveaux membres, qui doivent être formés aux méthodes spécifiques utilisées pour l'évaluation nationale, afin d'assurer une continuité dans la qualité des travaux réalisés. Le processus de renouvellement ne doit pas perturber le bon déroulement des évaluations en cours.

### 8.10.3. Le plan de renforcement des capacités de l'équipe technique de l'évaluation

La DVSP doit disposer un plan de renforcement des capacités pour recycler de manière continue son équipe technique en charge de la conception et de la mise en œuvre des évaluations. Ce plan doit être budgétisé et mis à jour chaque année, selon les besoins identifiés.

#### 8.10.4. Thématiques de formation à identifier

La formation continue de l'équipe technique est indispensable pour garantir une mise à jour des connaissances et des compétences, en particulier à l'ère des nouvelles technologies et des méthodologies évolutives. Plusieurs thématiques de formation peuvent être identifiées pour améliorer les capacités de l'équipe :

- Méthodologies d'évaluation avancées

Il est crucial que les membres de l'équipe soient formés aux nouvelles techniques d'évaluation, notamment celles utilisées dans le cadre des évaluations internationales et des approches expérimentales en éducation.

- Analyse des données complexes

Les membres doivent être formés aux méthodes avancées de statistique et d'analyse de données, telles que l'analyse de données longitudinales, l'analyse de données manquantes, ainsi que les techniques d'évaluation de la validité et de la fiabilité des tests.

- Technologies de gestion de données

L'équipe technique doit être formée aux outils numériques et aux plateformes de gestion des données pour garantir la collecte, le stockage, et l'analyse efficace des grandes quantités de données générées lors des évaluations.

- Approches qualitatives et analyses de contexte

Afin d'interpréter les résultats des évaluations de manière plus nuancée, il est nécessaire que les membres de l'équipe soient formés à l'utilisation d'approches qualitatives, comme les enquêtes de terrain, les groupes de discussion, ou les entretiens approfondis, pour enrichir les résultats quantitatifs.

- Formation à la gestion de projet

Une bonne gestion du projet d'évaluation est essentielle pour garantir sa réussite. La formation à la gestion de projet, incluant la planification, le suivi et l'évaluation des différentes étapes de l'évaluation, est donc nécessaire pour tous les membres de l'équipe.

- Sensibilisation aux enjeux de l'équité et de l'inclusivité

Il est important que l'équipe comprenne les défis liés à l'équité en éducation et les questions de diversité afin d'adopter des pratiques inclusives dans la conception et l'analyse de l'évaluation.

En conclusion, la mise en place d'une équipe technique bien formée et régulièrement renouvelée est un atout majeur pour mener à bien une évaluation nationale des acquis scolaires. Ces formations doivent répondre à des besoins précis, en fonction des défis rencontrés, tout en garantissant que l'équipe reste à la pointe des évolutions méthodologiques et technologiques dans le domaine de l'évaluation.

### 8.11. Élaboration d'un plan opérationnel des évaluations des apprentissages

L'organisation périodique et régulière des évaluations nationales des apprentissages scolaires suppose l'élaboration d'un plan opérationnel. Etant donné le choix qui est fait de mener chaque deux ans des

évaluations des apprentissages au primaire comme au secondaire, la stratégie prévoit un plan triennal des évaluations des apprentissages dont les rubriques sont :

- *Les activités* : il est question ici de planifier toutes les activités intervenant dans tout le processus de réalisation d'une évaluation des apprentissages depuis la conception des termes de référence de l'opération jusqu'à la mise en œuvre des mesures de remédiation en passant par le recrutement des administrateurs et la collecte des données ;
- *Les résultats* : comme dans tout plan d'action, il est important de préciser clairement dans le plan opérationnel d'une évaluation des apprentissages, les résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de chaque activité ;
- *Les responsables* : le plan opérationnel doit comporter les responsables de mise en œuvre des activités en termes de structure ou de personne morale afin de permettre de situer les responsabilités au cas où une activité n'est pas réalisée à temps. Prévoir les responsables des activités dans le plan opérationnel est aussi nécessaire pour des besoins de reddition des comptes et de redevabilité ;
- *Les échéances* : sans prévision d'échéance pour chaque activité dans un plan opérationnel d'une évaluation des apprentissages, l'on naviguera à vue et accumulera des retards considérables dans leur mise en œuvre. Ainsi, le plan opérationnel ne pourra pas être mis en œuvre dans le délai, ce qui engendrera des conséquences graves sur le pilotage du système dans son ensemble. Toutefois, il ne faudrait pas prévoir des échéances pour la forme, mais il faut être réaliste en tenant compte de la nature et la complexité de l'activité ainsi que les contingences du terrain ;
- *Le coût* : le coût de l'activité dans un plan opérationnel est un élément indispensable, car sans prévision de coût, toute activité qui a un coût est irréalisable. En dehors des activités d'élaboration des termes de référence, de prise de textes administratifs, la plupart des activités d'évaluation des apprentissages (achat de consommables de bureau, paiement des services des externes, frais d'impression des supports de test, etc.) ont un coût qu'il faut prévoir.

## 8.12. Cadre de résultats de la stratégie nationale

### 8.12.1. Indicateurs de suivi de l'adoption de la stratégie nationale des acquis scolaires

| Indicateurs                                                                                                                   | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification       | Responsables |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|-------------------------------|--------------|
|                                                                                                                               |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                               |              |
| Le document de Stratégie Nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire est disponible                  | Oui                  |        |      |      |      |      |      | Le document de stratégie      | DVSP         |
| Le document de Stratégie Nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire est présenté au cabinet du MENA | Oui                  |        |      |      |      |      |      | Rapport d'activité de la DVSP | DVSP/CAB     |
| Le document de Stratégie Nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire est validé et adopté            | Oui                  |        |      |      |      |      |      | Rapport d'activité de la DVSP | DVSP         |
| Le document de Stratégie Nationale des évaluations standardisées au primaire et au secondaire est diffusé                     | Non                  | Oui    |      |      |      |      |      | Rapport d'activité de la DVSP | DVSP         |

8.12.2. Indicateurs de suivi de l’élaboration du cadre d’évaluation des apprentissages

| Indicateurs                                                                    | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification        | Responsables |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|--------------------------------|--------------|
|                                                                                |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                |              |
| Le cadre d'évaluation des apprentissages au primaire et secondaire est élaboré | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Document du cadre d'évaluation | DVSP         |
| Le cadre d'évaluation des apprentissages au primaire et secondaire est validé  | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP/MENA    |
| Le cadre d'évaluation des apprentissages au primaire et secondaire est diffusé | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP         |

### 8.12.3. Indicateurs de suivi de développement des échelles et des seuils minimums de compétences

| Indicateurs                                                                                                           | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification        | Responsables |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|--------------------------------|--------------|
|                                                                                                                       |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                |              |
| Primaire                                                                                                              |                      |        |      |      |      |      |      |                                |              |
| Les échelles et les seuils minimums de compétences sont développés pour le primaire                                   | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Document du cadre d'évaluation | DVSP         |
| Les échelles de compétences développées et les seuils minimum de compétences définis pour le primaire sont validés    | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP/MENA    |
| Les échelles de compétences développées et les seuils minimum de compétences définis pour le primaire sont diffusés   | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP         |
| Secondaire                                                                                                            |                      |        |      |      |      |      |      |                                |              |
| Les échelles et les seuils minimums de compétences sont développés pour le secondaire                                 | Non                  | Non    | Non  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Document du cadre d'évaluation | DVSP         |
| Les échelles de compétences développées et les seuils minimum de compétences définis pour le secondaire sont validés  | Non                  | Non    | Non  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP/MENA    |
| Les échelles de compétences développées et les seuils minimum de compétences définis pour le secondaire sont diffusés | Non                  | Non    | Non  | Non  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d'activités de la DVSP | DVSP         |

8.12.4. Cadre de résultats de l’identification des indicateurs de suivi dans le temps

| Indicateurs                                                        | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification      | Responsables |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|------------------------------|--------------|
|                                                                    |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                              |              |
| Primaire                                                           |                      |        |      |      |      |      |      |                              |              |
| Existence des indicateurs de suivi de la qualité au primaire       | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |
| Existence des indicateurs de suivi de l'équité au primaire         | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |
| Existence des indicateurs de suivi de la gouvernance au primaire   | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |
| Secondaire                                                         |                      |        |      |      |      |      |      |                              |              |
| Existence des indicateurs de suivi de la qualité au secondaire     | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |
| Existence des indicateurs de suivi de l'équité au secondaire       | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |
| Existence des indicateurs de suivi de la gouvernance au secondaire | Non                  | Non    | Oui  | Non  | Oui  | Oui  | Oui  | Fiche d'indicateurs de suivi | DVSP         |

### 8.12.5. Indicateurs de suivi du développement des outils d'évaluation des apprentissages

| Indicateurs                                                                                 | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification                                      | Responsables |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|--------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                             |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                                              |              |
| Primaire                                                                                    |                      |        |      |      |      |      |      |                                                              |              |
| Existence des tableaux de spécification pour les tests                                      | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Tableaux de spécification                                    | DVSP         |
| Existence d’une banque d’items et les projets de tests de mesure des apprentissages         | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Outils d’évaluation                                          | DVSP         |
| Existence des questionnaires contextuels                                                    | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Outils d’évaluation                                          | DVSP         |
| Les items et les questionnaires contextuels sont pilotés                                    | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                               | DVSP         |
| Existence du rapport de l’analyse psychométriques et validation empirique des items pilotés | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport de l’analyse psychométriques et validation empirique | DVSP         |
| Secondaire                                                                                  |                      |        |      |      |      |      |      |                                                              |              |
| Existence des tableaux de spécification pour les tests                                      | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Tableaux de spécification                                    | DVSP         |
| Existence d’une banque d’items et les projets de tests de mesure des apprentissages         | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Outils d’évaluation                                          | DVSP         |
| Existence des questionnaires contextuels                                                    | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Outils d’évaluation                                          | DVSP         |
| Les items et les questionnaires contextuels sont pilotés                                    | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                               | DVSP         |
| Existence du rapport de l’analyse psychométriques et validation empirique des items pilotés | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport de l’analyse psychométriques et validation empirique | DVSP         |

8.12.6. Indicateurs de suivi de l’élaboration d’un manuel de procédures pour la mise en œuvre d’une évaluation des apprentissages

| Indicateurs                                                                                   | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification                                                        | Responsables |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                               |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                                                                |              |
| Existence d’un manuel de procédures pour la mise en œuvre d’une évaluation des apprentissages | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Manuel de procédures pour la mise en œuvre d’une évaluation des apprentissages | DVSP         |
| Le manuel de procédures pour la mise en œuvre d’une évaluation des apprentissages est validé  | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                                                 | DVSP         |

8.12.7. Indicateurs de suivi de l’élaboration d’un plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages

| Indicateurs                                                                           | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification                                                | Responsables |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                       |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                                                        |              |
| Existence d’un plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages | DVSP         |
| Le plan de communication des résultats des évaluations des apprentissages est validé  | Non                  | Non    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                                         | DVSP         |

8.12.8. Indicateurs de suivi de l’élaboration d’un plan de renforcement des capacités de l’équipe technique

| Indicateurs                                                             | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification                                  | Responsables |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|----------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                         |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                                          |              |
| Existence d’un plan de renforcement des capacités de l’équipe technique | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Plan de renforcement des capacités de l’équipe technique | DVSP         |
| Le plan de renforcement des capacités de l’équipe technique est validé  | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                           | DVSP         |

8.12.9. Indicateurs de suivi de l’élaboration d’un plan opérationnel des évaluations des apprentissages

| Indicateurs                                                         | Année de Base : 2024 | Cibles |      |      |      |      |      | Sources de vérification                              | Responsables |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                     |                      | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |                                                      |              |
| Existence d’un plan opérationnel des évaluations des apprentissages | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Plan opérationnel des évaluations des apprentissages | DVSP         |
| Le plan opérationnel des évaluations des apprentissages est validé  | Non                  | Oui    | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Oui  | Rapport d’activités de la DVSP                       | DVSP         |

## 9. Conclusion

Le système éducatif ivoirien s'est inscrit dans une vision de disposer d'un système national d'évaluation des apprentissages efficace au primaire et au secondaire pour améliorer la qualité des apprentissages en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD) liés à l'éducation à l'horizon 2030.

Pour réaliser cette vision, le gouvernement, avec l'accompagnement de la Banque Mondiale, a décidé de se doter d'une stratégie nationale d'évaluations standardisées des apprentissages au primaire et au secondaire reposant sur six (6) axes principaux : la qualité, l'inclusion et l'équité, la gouvernance, l'alignement curriculaire, le renforcement des capacités, la recherche et l'innovation. Ces axes sont déclinés en orientations et actions prioritaires, notamment l'élaboration d'un cadre d'évaluation des apprentissages, le développement des outils d'évaluation, l'élaboration d'un plan de communication, l'élaboration d'un plan opérationnel de mise en œuvre des évaluations. Le suivi de la mise en œuvre des principales actions de cette stratégie se fera à travers les indicateurs contenus dans un cadre logique de résultats élaboré à cet effet.

La mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse permettra de renforcer les capacités de la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes, structure opérationnelle des évaluations, sur le plan humain et technique afin qu'elle effectue régulièrement des évaluations nationales pour disposer de données probantes sur les performances des élèves, éléments nécessaires pour la formulation des politiques éducatives et les réformes.

Tenant compte de la volonté politique déjà manifestée par le gouvernement de consacrer un budget conséquent aux évaluations nationales standardisées, il est permis d'espérer une mise en œuvre heureuse de cette stratégie qui transformera à termes l'éducation par sa qualité.

Toutefois, une communication pertinente et efficace sur les actions de cette stratégie nationale pourra contribuer à mobiliser davantage les partenaires techniques financiers pour leur appui, les acteurs et les communautés pour leur adhésion.

## Annexes

### Guide des entretiens avec les parties prenantes

| N° | Choix techniques                                                                                                                      | Réponses/Commentaires |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1  | Quels seraient selon vous, les objectifs de l'évaluation des acquis scolaires en République de Côte d'Ivoire ?                        |                       |
| 2  | Quel type d'évaluation le pays compte mener ? Diagnostique, sommative et/ou formative ?                                               |                       |
| 3  | Quels sont les domaines visés par l'évaluation ? Langues/Mathématiques/Sciences et Technologies ?                                     |                       |
| 4  | Dans les domaines visés, quelles sont les disciplines à évaluer ?                                                                     |                       |
| 5  | Dans chaque discipline visée, quelles sont les matières ou les thèmes à évaluer ?                                                     |                       |
| 6  | Quel est le public cible de l'évaluation des apprentissages ? Elèves et/ou enseignants ?                                              |                       |
| 7  | Faut-il alterner les domaines d'évaluation ?                                                                                          |                       |
| 8  | Quels sont les niveaux d'étude cibles de l'évaluation ? Faut-il alterner les niveaux d'étude ?                                        |                       |
| 9  | Quel est le moment de l'évaluation ? Début et/ou fin de l'année scolaire ?                                                            |                       |
| 10 | Le Ministère dispose-t-il des repères ou niveaux d'apprentissages des élèves (échelles de compétences) ?                              |                       |
| 11 | Sinon, faut-il élaborer les standards ou repères pour chaque niveau d'étude, sous-cycle ou pour tout le cycle (primaire/secondaire) ? |                       |

| N° | Choix techniques                                                                                                                                                                                  | Réponses/Commentaires |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 12 | Quel type de questions pour les tests d'évaluation (fermées et/ou ouvertes) ?                                                                                                                     |                       |
| 13 | Quelles sont les données contextuelles de l'évaluation nationale ? (Élèves, enseignants, directeurs, observations des pratiques pédagogiques et didactiques des enseignants, inspecteurs, etc.) ? |                       |
| 14 | Qui administre les tests aux élèves ? Administrateur interne ou administrateur externe à la classe/école ?                                                                                        |                       |
| 15 | Quel est le mode d'administration des tests ? groupal/collectif ou individuellement ?                                                                                                             |                       |
| 16 | Evaluation sur un échantillon représentatif ou recensement ? Si échantillon, est-ce qu'on évalue tous les élèves de la classe ou c'est un échantillon ?                                           |                       |
| 17 | Qui pourrait être selon vous, le responsable de la correction des tests des élèves ? Enseignant ou évaluation externe ?                                                                           |                       |
| 18 | L'administration des tests se fera sur papier dur ou électroniquement avec les tablettes ?                                                                                                        |                       |
| 19 | Quelle est la principale source de financement des évaluations des acquis scolaires ? Le financement est-il régulier ?                                                                            |                       |
| 20 | Existe-il une structure nationale institutionnalisée en charge de l'évaluation des acquis scolaires ? Sa mission est-elle clairement définie ?                                                    |                       |
| 21 | Comment les résultats de l'évaluation seront-ils communiqués/publiés ?                                                                                                                            |                       |